



Entente Oise-Aisne

Rapport d'activité



2006

) Sommaire

<u>Le mot du Président</u>	<u>5</u>
<u>Les faits marquants de l'année 2006</u>	<u>6</u>
<u>Présentation générale de l'Entente Oise-Aisne</u>	<u>8</u>
1. La reconnaissance de l'Entente en tant qu'EPTB	8
2. Aire géographique de compétence	8
3. Objet statutaire	9
4. Organisation	9
<u>Le programme interrégional d'actions pour lutter contre les inondations</u>	<u>10</u>
1. Genèse du programme	11
2. Avancement des opérations en 2006	11
3. Avancement du Programme d'actions de prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003 à 2006	13
4. Elaboration du Programme 2007 - 2013	13
<u>La vie de l'établissement public</u>	<u>14</u>
1. Les réunions statutaires de l'Entente Oise-Aisne	15
2. La solidarité au sein du bassin de l'Oise et de l'Aisne	17
- Les conditions de sortie de crise	17
3. Les comptes de l'Entente Oise-Aisne	19
- Les participations des Départements membres	19
4. Le fonctionnement des services de l'Entente Oise-Aisne	20
- Le personnel	20
- Locaux et équipements	21
<u>Les actions de l'Entente Oise-Aisne</u>	<u>22</u>
1. Amélioration des connaissances, information préventive et communication	23
- Conception et organisation d'une exposition itinérante sur la gestion du risque inondation	23
- Déroulement du programme d'aide à la pose de repères de crue (plan Bachelot)	25
- Approche économique de la réduction du risque inondation	26

2. Stratégie d'aménagements hydrauliques pour réduire le risque inondation	29
- Le projet "pilote" de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)	29
- Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Proisy (02)	31
- Les projets de ralentissement des fortes crues du Gland et du Petit Gland à Saint-Michel et Watigny (02)	33
- Le projet de Boureuilles (55)	33
- Le projet de Savigny-sur-Aisne (08)	34
- L'étude de faisabilité d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne à l'amont et à l'aval de Soissons (02)	35
- L'étude de faisabilité d'aménagements d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Varesnes	36
- Protocole agricole pour l'indemnisation des préjudices	38
- Les aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations	39
3. Actions d'hydraulique douce, entretien et restauration des cours d'eau	40
- Aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	41
- Travaux d'entretien et de restauration des rivières domaniales non navigables	44
- Transfert du Domaine public fluvial aux collectivités	45
4. Programme de modernisation des pluviomètres - modélisation HYDROMATH	45

Perspectives 46

Annexes 48

Rétrospective 2006	48
Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2006	51
Programme d'actions de prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003 à 2006	52
- Liste des actions retenues	52
Indicateurs d'activités	54
- Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2006	54
- Liste des conventions passées entre l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie	56
- Liste des demandes de subventions présentées aux partenaires financiers de l'Entente dans le cadre de la mise en œuvre du programme interrégional de lutte contre les inondations (contrat de plan État-Région) en 2006	56
- Liste des conventions et marchés contractés par l'Entente en 2006	57
- Liste des supports et outils de communication réalisés en 2006	58
- Etudes produites en 2006	58

Le mot du Président

Ce rapport d'activité 2006 présente, avec la qualité et le détail des informations habituels, le déroulé et les modalités de la mise en œuvre des actions de l'Entente au cours de l'année écoulée.



Il nous donne l'occasion de nous retourner sur les succès et les difficultés rencontrés pour réaliser les missions confiées à l'Entente par les départements membres et de présenter, de la manière la plus exhaustive possible, la nature et le financement des engagements validés par le Conseil d'administration.

2006 aura été une année importante sur le plan politique et je ne peux que me féliciter d'avoir pu obtenir un vote unanime de notre Conseil d'administration sur les nouveaux statuts.

Dix-huit mois auront été nécessaires pour rapprocher des points de vue souvent divergents. Mais, aujourd'hui, ces statuts nous permettent de sortir de ce qu'il convient d'appeler une crise de croissance.

En effet, l'Entente est entrée en 2006 dans une période de fort investissement ce qui a naturellement mis l'accent sur les conséquences financières pour les Départements, par ailleurs confrontés à une évolution de leurs charges globales.

Les nouveaux statuts transfèrent sur les départements de l'aval (Aisne, Oise et Val d'Oise) 10 % de la charge financière de l'investissement et répartissent de façon identique les charges de fonctionnement dont certaines vont rapidement dépendre de la réalisation de ces derniers.

Cette étape franchie, la solidarité financière, acceptée par les départements les plus fortement touchés par l'effet des crues, doit rapidement trouver sa contrepartie en matière de solidarité géographique. Cela impose l'acceptation de l'implantation d'ouvrages de surstockage sur les hautes vallées et donc sur le territoire des départements de l'amont (Ardennes, Marne et Meuse).

Je ne mésestime pas les difficultés que rencontrent les élus locaux pour faire accepter, par le monde agricole notamment, l'implantation des sites projetés sur les hautes vallées de l'Aisne et de l'Aire. Les engagements que l'Entente propose de prendre par protocole en vue d'une indemnisation légitime des propriétaires et exploitants sont cependant une garantie qui doit être appréciée, comme elle l'a été par les signataires des protocoles sur les départements de l'Oise et de l'Aisne.

Vous l'aurez compris, l'adoption des nouveaux statuts ne règle pas tout. Nous avons besoin de réaliser le plan 2007-2013 qui prévoit la mise en œuvre de 3 sites sur les hauts bassins de l'Aisne et de l'Aire. Ne pas condamner la stratégie globale induit une bonne répartition des ouvrages, en amont des enjeux et là où se concentrent les masses d'eau constitutives des fortes crues.

Pour conclure, de nouveaux débats vont animer nos séances. Celui de notre reconnaissance comme Etablissement public territorial de bassin (EPTB) au sens de la loi sur les risques naturels semble assez évident au regard de notre périmètre d'intervention et des missions diversifiées que nous menons déjà autour de l'eau. Celui du transfert du Domaine public fluvial (DPF) pour lequel nous sommes sollicités semble également cohérent au regard de notre maîtrise d'ouvrage récurrente pour les travaux d'entretien et au vu des actions morphologiques en cours qui accompagnent nos travaux.

Avant de soumettre ces décisions au Conseil d'administration, j'ai demandé aux présidents des départements membres qu'ils engagent une réflexion au sein de leur instance et qu'ils me fassent parvenir la balance des avantages et inconvénients qu'ils verraient à opter favorablement sur ces sujets.

Pour ma part, et dans le cadre des relations que nous entretenons avec les services de l'Etat, des DIREN et de l'Agence de l'eau, j'ai d'ores et déjà affirmé que devenir un EPTB au sens de la loi et prendre en charge le DPF, ne pourrait s'envisager que dans le cadre de notre objet statutaire et des missions qui nous sont déléguées des départements membres et avec des garanties financières durables.

Gérard SEIMBILLE
Président de l'Entente Oise-Aisne

Les faits marquants de l'année 2006

JANVIER

23 janvier : Réunion de lancement de l'état des lieux agricole réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en accompagnement du projet de Longueil-Sainte-Marie (60)

24 janvier : M. Seimbille rencontre les représentants d'associations de sinistrés de l'Oise et du Val d'Oise, à Cergy (95)

31 janvier : M. Seimbille rencontre M. Fradin, directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, au sujet du non décroisement des aides de l'Etat et de l'Agence

FÉVRIER

2 février : Conseil d'administration de l'Entente

20 février : M. Cornet rencontre les Conseillers généraux concernés des Ardennes afin d'identifier le site potentiel à étudier dans ce département

MARS

10 mars : Lancement officiel du chantier de Longueil-Sainte-Marie, en présence de nombreux élus

30 mars : Mme Navez présente le protocole d'indemnisation des préjudices agricoles aux exploitants de Proisy (02)



AVRIL

6 avril : Conseil d'administration de l'Entente

10 avril : Les services rencontrent M. de la Tullaye, chef d'arrondissement du Service de la navigation de la Seine, afin d'envisager des adaptations au règlement d'eau du projet de Longueil-Sainte-Marie

18 avril : Les services rencontrent le sous-préfet de Compiègne afin d'évoquer l'état d'avancement du projet de Longueil-Sainte-Marie (60)

MAI

17 mai : Les services rencontrent les financeurs (Etat, Régions, Agence de l'eau) afin de faire le point sur les opérations en cours

23 mai : M. Cornet présente à Savigny-sur-Aisne (08) le projet et la démarche proposés par l'Entente au maire ainsi qu'au Conseiller général et à des représentants de la profession agricole

23 mai : Mme Navez présente au comité de suivi de l'exposition itinérante sur la gestion du risque inondation, les différents panneaux maquetés et illustrés

29 mai : M. Cornet rencontre la Direction départementale de l'Agriculture et de la forêt des Ardennes, le Conseil supérieur de la pêche, la fédération de pêche et le Service de la navigation de la Seine, afin d'évoquer les travaux sur les rivières domaniales non navigables (DNN)

JUIN

6 juin : M. Seimbille rencontre M. Savary et M. Scellier afin de dégager des solutions à la situation de blocage concernant la révision des statuts

7 juin : Réunion locale de présentation du programme de travaux sur le DNN, aux maires des communes concernées

8 juin : Dernière réunion du comité de pilotage de l'étude de faisabilité d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Varesnes (60)

13 juin : M. Seimbille rencontre M. Notat, président de la Chambre d'agriculture de la Marne (point sur le protocole agricole et le programme 2007-2013 de l'Entente)

15 juin : M. Seimbille rencontre Mme Ratte, Préfet de l'Aisne (calendrier des procédures administratives préalables au lancement des travaux de Proisy)

16 juin : Commission géographique des Vallées de l'Oise

19 juin : Les services présentent aux habitants de Saint-Michel (02) le bureau d'études retenu pour mener à bien le projet

20 juin : Les services rencontrent les services du Conseil général des Ardennes et les représentants de la profession agricole à propos du site de Savigny-sur-Aisne (08)

26 juin : Les services rencontrent les responsables du Parc naturel régional dans le cadre du suivi du projet de Longueil-Sainte-Marie

JUILLET

12 juillet : M. Cornet présente la stratégie de l'Entente au Conseil général des Ardennes, à l'initiative de M. Huré, président du Conseil général

24 juillet : Les services présentent le bureau d'études STUCKY aux élus et habitants de Watigny (02)

SEPTEMBRE

6 septembre : Première réunion publique d'information sur le site de Boureuilles, en présence de M. Namy, président du Conseil général de la Meuse et de M. Lamorlette, premier vice-président de l'Entente

11 septembre : M. Cornet rencontre M. Gelot, secrétaire général aux affaires régionales de la région Champagne-Ardenne au sujet du financement des travaux en rivières domaniales non navigables

26 septembre : Réunion avec les représentants de la Chambre d'agriculture de l'Oise pour l'élaboration d'un protocole local d'indemnisations des préjudices agricoles sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie

28 septembre : Signature du protocole global d'indemnisations des préjudices agricoles avec les représentants agricoles et départementaux de l'Oise et de l'Aisne

30 septembre : Validation des résultats de l'étude "Approche économique de la réduction du risque inondation"

OCTOBRE

5 octobre : Conseil d'administration de l'Entente

6 octobre : M. Seimbille rencontre M. Grégoire, Préfet de l'Oise

12 octobre : Dernière réunion de présentation et d'explications aux exploitants de Proisy du protocole local d'indemnisations des préjudices agricoles, en présence de la Chambre d'agriculture (02)

25 octobre : Rencontre avec M. Lejealle et Mme Mercier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie au sujet des aides apportées à l'Entente

31 octobre : Réunion publique de présentation de l'aménagement de Proisy, en mairie de Guise

NOVEMBRE

3 novembre : Réunion publique de présentation de l'aménagement, à Proisy

6 novembre : Démarrage des enquêtes publiques relatives au projet de Proisy

14 novembre : M. Seimbille participe, à l'invitation du Conseil général des Ardennes, à une nouvelle réunion d'information sur la stratégie de l'Entente

27 novembre : Réunion à la DIREN Ile-de-France des financeurs afin d'évoquer le plan de financement des travaux en rivières domaniales non navigables.

28 novembre : Participation à la réunion organisée par M. Gouteyron, sous-Préfet de Compiègne, au sujet de suites à donner à l'étude de Varesnes



DÉCEMBRE

5 décembre : M. Seimbille rencontre les représentants de la Chambre d'agriculture de la Meuse au sujet du projet de Boureuilles (55)

7 décembre : Conseil d'administration de l'Entente

7 décembre : Signature du protocole local de Proisy

15 décembre : Fin des enquêtes publiques relatives au projet de Proisy

Présentation générale de l'Entente Oise-Aisne

L'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents, dénommée Entente Oise-Aisne, a été créée le 25 septembre 1968 par les Conseils généraux des départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise qui en sont les membres. Cet établissement public de coopération interdépartementale a le statut juridique d'une institution interdépartementale et dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La reconnaissance de l'Entente en tant qu'EPTB

L'Entente Oise-Aisne est membre de l'Association française des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) qui couvrent la plupart des grands bassins de France. Néanmoins, si l'Entente adhère à l'Association française des EPTB, elle n'est pas un EPTB au sens de la loi de 2003. Si cette loi reconnaissait les EPTB comme acteurs de la politique de l'eau à l'échelle des bassins et des sous-bassins, il fallut attendre le décret d'application et l'arrêté du 7 février 2005 pour connaître les modalités de reconnaissance du périmètre d'intervention d'un EPTB. La loi définit les EPTB comme étant "des établissements publics constitués par des collectivités territoriales et leur groupement pour faciliter à l'échelle d'un sous-bassin hydrographique la prévention des inondations, la gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que la préservation et la gestion des zones humides".

L'année 2006 fut l'occasion pour l'Entente Oise-Aisne d'amorcer un débat au sein du Conseil d'administration afin d'envisager la reconnaissance de l'établissement en tant qu'EPTB. En effet, si le périmètre "bassin hydrographique de l'Oise" et l'objet de l'Entente (actions d'aménagement et de gestion des cours d'eau contribuant principalement à la lutte contre les inondations et participation à la préservation de l'environnement naturel du bassin hydrographique de l'Oise, de l'Aisne et de leurs affluents) fixés dans ses statuts semblent désigner l'institution




comme candidat naturel au statut d'établissement public territorial de bassin, le président de l'Entente, M. Seimbille, a souhaité récolter l'avis éclairé de chaque instance départementale avant de délibérer sur ce changement de nature de l'Entente au sein du Conseil d'administration.

Aire géographique de compétence

L'Entente Oise-Aisne exerce ses compétences sur l'ensemble du bassin hydrographique de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents. Ce bassin d'une superficie de près de 17 000 km², comporte plus de 9000 km de cours d'eau dont 250 km de rivières domaniales.



Bassin versant de l'Oise et de l'Aisne

-  Réseau hydrographique
-  Bassin versant de l'Oise et de l'Aisne
-  Ville principale

Objet statutaire

Conformément aux nouveaux statuts de l'Entente approuvés par une délibération unanime du Conseil d'administration lors de sa session ordinaire du 5 octobre*, l'objet de l'Entente a été précisé comme suit : *"par ses actions d'aménagement et de gestion des cours d'eau, l'Entente Oise-Aisne contribue principalement à la lutte contre les inondations. Elle participe également à la préservation de l'environnement naturel du bassin hydrographique de l'Oise, de l'Aisne et de leurs affluents sans modifier la vocation existante des*



espaces concernés, sauf s'il s'agit de mettre en place des dispositifs de lutte contre les inondations.

Elle pour mission de conduire des politiques voulues et partagées par les Départements membres. Elle se doit d'avoir pour objectif de tout mettre en œuvre pour trouver les voies et les moyens de prendre en considération leurs légitimes préoccupations et de les rendre compatibles".

Organisation

L'Entente Oise-Aisne est administrée par un Conseil d'administration constitué de trente membres (cinq Conseillers généraux titulaires et cinq suppléants par département désignés par leur assemblée respective). Le président du Conseil d'administration et cinq autres délégués, élus au sein du Conseil, composent le Bureau (un membre par département).

M. Gérard Seimbille, Conseiller général du Val d'Oise, 1^{er} adjoint au maire de Pontoise, exerce la présidence de l'Entente depuis le 28 novembre 2002.

Après le renouvellement partiel des délégués des départements désignés pour siéger au Conseil d'administration de l'Entente installé au cours de la séance du 6 mai 2004, les membres suivants ont été élus pour former le bureau de l'Entente :

Président :

M. Gérard SEIMBILLE,
Conseiller général du Val d'Oise

1^{er} Vice-président :

M. Jean-François LAMORLETTE,
Conseiller général de la Meuse

2^{ème} Vice-président :

Mme Mireille GATINOIS,
Conseiller général des Ardennes

3^{ème} Vice-président :

M. Jean-Jacques THOMAS,
Conseiller général de l'Aisne

Secrétaire :

M. Patrice CARVALHO,
Conseiller général de l'Oise

Secrétaire adjoint :

M. Pascal PERROT,
Conseiller général de la Marne

* L'approbation des nouveaux statuts de l'Entente et les modifications qu'elle implique seront détaillées dans le chapitre consacré à la vie de l'Établissement public, "La solidarité de bassin au sein de l'Oise et de l'Aisne", p. 16 et suivante.

Le
programme
interrégional d'actions
pour lutter contre
les inondations



Genèse du programme

A la suite des crues de décembre 1993 et janvier 1995, l'inspection conduite par M. Jean Dunglas avait conclu, d'une part, à l'opportunité de réaliser un programme d'aires de ralentissement dynamique des crues sur le bassin, d'autre part au renforcement de l'Entente qui devait s'affirmer comme le maître d'ouvrage naturel de ce type de travaux.

Les études exploratoires, commencées dès 2000, ont été poursuivies sur les hauts bassins de l'Aisne, de l'Aire et de l'Oise jusqu'en 2005, permettant d'identifier une centaine de sites, d'intérêt variable, dans lesquels le maître d'ouvrage était invité à procéder à des choix d'opportunités en fonction de ses objectifs de régulation des crues et de ses capacités financières.

Dès 2000, les études ont été lancées sur le site de Longueil-Sainte-Marie (60) puis, en 2002, à Proisy (02).

L'ensemble de cette démarche s'est inscrit dans un volet interrégional de lutte contre les inondations, associant l'Etat, les Conseils régionaux Ile-de-France, Champagne-Ardenne et Picardie et l'Entente Oise-Aisne au sein des Contrats de plan Etat-Région, sur la période 2000 à 2006.

En 2003, l'Entente a été lauréate pour son programme réputé pilote, des Programmes d'actions de prévention des inondations, induisant une participation financière majorée de l'Etat.

Avancement des opérations en 2006

En 2006, l'Entente a poursuivi l'engagement des opérations initiées en 2003 et piloté les réalisations correspondantes. A savoir :

Opérations subventionnées	Nature des dépenses	Montants opérations	Engagement à fin 2006
CPER 2003/1 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie : conception et concertation	Maîtrise d'œuvre, Gestion des opérations foncières, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Etudes environnementales spécifiques.	501 000 € TTC	100%
CPER 2003/5 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie : travaux, acquisitions foncières, indemnisations (rive gauche)	Travaux, Acquisitions foncières, Indemnisations, Maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage associée aux travaux	6 000 000 € HT	86%
CPER 2004/1 Approche économique de la réduction du risque inondation sur le bassin de l'Oise et actions de communication associées et exposition itinérante	Marchés de prestations intellectuelles	900 000 € HT	96%
CPER 2004/2 Elaboration d'un protocole d'accord entre la profession agricole et l'Entente Oise-Aisne pour l'indemnisation des préjudices engendrés par la création et le fonctionnement des aires de surstockage	Etude agricole et foncière, Expertise juridique et assistance à la rédaction du protocole d'accord, Publication et diffusion du document.	100 000 € HT	60%
CPER 2004/3 Etude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne à l'amont et à l'aval de Soissons	Etude, Campagne de suivi hydrométrique, Acquisition de données hydrobiologiques, Acquisition de données topographiques	200 000 € TTC	94%

Opérations subventionnées	Nature des dépenses	Montants opérations	Engagement à fin 2006
CPER 2004/4 Mission de définition préalable à l'engagement d'un programme de modernisation du réseau de pluviomètres pour la prévision des crues et actions complémentaires associées	Etude de définition, Maîtrise d'œuvre, Adaptation du logiciel Hydromath pour y intégrer l'ensemble des données issues du réseau de pluviomètres modernisés	80 000 € TTC	19%
CPER 2004/5 Etude technique préalable à la maîtrise d'œuvre d'un projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Varesnes (60)	Etude hydraulique et environnementale	50 000 € HT	100%
PAPI 2005/1 Appui aux collectivités pour la pose de repères de crues	Réalisation et diffusion d'une plaquette à destination des maires relative à l'information sur la démarche de pose de repères de crues, Recensement des repères existants par un géomètre et constitution d'une base de données S.I.G., Achat des différents supports constitutifs de repères, Identification des sites, Fourniture de repères et nivellement par un géomètre.	80 000 € HT	55%
CPER 2005/2 Engagement de la phase "maîtrise foncière, procédures administratives et travaux" du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy	Réalisation des infrastructures de base, Travaux connexes et compensatoires, Travaux d'accompagnement, Provision pour mesures compensatoires environnementales, Maîtrise d'œuvre, Opérations foncières, Equipements nécessaires au suivi du fonctionnement des ouvrages, Actions de communication.	8 200 000 € HT	7%
PAPI 2006/1 Projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Boureuilles (55) ; phase "conception et concertation"	Maîtrise d'œuvre conjointe des phases d'études (AVP renforcé) et études de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques, Actions de communication et éditions.	550 000 € TTC	70%
CPER 2006/2 Engagement de l'opération en rive droite du programme de réalisation d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site pilote de Longueil-Sainte-Marie (60) ; phase "acquisition et travaux" opération n° 2	Maîtrise d'œuvre sur les phases travaux, Acquisition des emprises (marché de l'opérateur foncier et frais d'enregistrement) Travaux.	3 400 000 € HT	0%
CPER 2006/3 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues sur les sites de Saint-Michel et de Watigny (02) ; phase "conception et concertation"	Maîtrise d'œuvre conjointe sur les phases d'études (AVP, PRO) et études de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques, Actions de communication et éditions.	840 000 € HT	39%
CPER 2006/4 Engagement de la phase "conception et concertation" du projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des fortes crues sur le site de Savigny-Sur-Aisne (08)	Maîtrise d'œuvre conjointe sur les phases d'études (AVP renforcé) et étude de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques, Etude hydraulique, Etude piscicole, Actions de communication et éditions.	680 000 € HT	0%

Avancement du Programme d'actions de prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003 à 2006

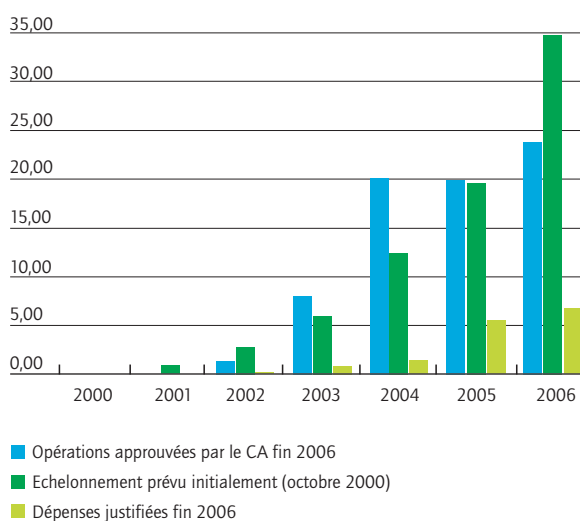
Après une phase d'étude des premiers sites, jusqu'en 2004, aboutissant à la Déclaration d'utilité publique du projet de Longueil-Sainte-Marie délivrée par le préfet de l'Oise le 19 novembre 2004, les premiers travaux ont pu être engagés fin 2005.

Toutefois, la nécessaire croissance des budgets de l'Entente, faisant naturellement suite aux autorisations de programmes prises depuis le début du Plan, a conduit les trois Conseils généraux de l'amont (Ardennes, Marne, Meuse) à demander une pause et une rediscussion des ambitions de l'Entente, ces dernières devant faire l'objet d'une participation financière plus importante des Départements de l'aval.

Dix-huit mois ont été nécessaires pour retrouver les conditions d'une solidarité réaffirmée, notamment par le vote de nouveaux statuts intégrant une clé de répartition calquée sur de nouveaux critères, adaptés aux investissements de l'Entente tels qu'ils sont envisagés à moyen terme.

Pendant cette période, aucun nouvel engagement n'a pu être pris et le programme initialement envisagé n'a pas été intégralement amorcé avant la fin de l'année. En plus des sites de Longueil-Sainte-Marie et Proisy, quatre autres sites d'étude ont été retenus : Boureuilles,

Programme interrégional (CPER 2000-2006)
Réalizations fin 2006 et prévisions révisées
(montants cumulés des dépenses en millions d'euros)



en Meuse sur l'Aire, Savigny-sur-Aisne, en Ardennes sur l'Aisne, Saint-Michel dans l'Aisne sur le Petit Gland et Watigny dans l'Aisne sur le Gland.

Enfin, les décaissements significatifs ont commencé avec une année complète de travaux sur Longueil-Sainte-Marie.

Elaboration du Programme 2007-2013

La révision des statuts de l'Entente s'est faite au vu, notamment, d'un programme pluriannuel 2007-2013 identifiant 7 sites d'écrêtement des crues, leur coût et les décaissements induits. Ce programme a été accepté dans sa globalité par les membres, et a pu être proposé aux partenaires financiers Etat et Conseils régionaux, servant de base à l'élaboration des Contrats de projets Etat Région, étroitement liés au FEDER (Fonds européens de développement régional).

A la fin de l'année 2006, un programme de 25,8 M€ pour la réalisation de 7 sites d'écrêtement des crues in fine, ainsi que de 4 M€ pour l'entretien et la restaura-

tion des rivières domaniales non navigables, ont été intégrés au Plan Seine, support aux CPER 2007-2013 et au FEDER sur la même période, sans que les taux d'aides n'aient été finalisés.



La •
vie

*de l'établissement
public*



Les réunions statutaires de l'Entente Oise-Aisne

En 2006, le Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne était composé comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	CANTONS	MEMBRES SUPPLÉANTS	CANTONS
DEPARTEMENT DE L' AISNE			
Daniel COUNOT	Anizy-le-Château	Yves DAUDIGNY	Marle
Daniel CUVELIER	Guise	Jean-Luc LANOUILH	Chauny
Raymond DENEUVILLE	La Fère	Thierry LEFEVRE	Vermand
Jean-Jacques THOMAS	Hirson	Philippe TIMMERMAN	Neufchâtel
Isabelle VASSEUR	Fère-en-Tardenois	Annick VENET	Vailly-sur-Aisne
DEPARTEMENT DES ARDENNES			
Noël BOURGEOIS	Atigny	Patrice GROFF	Monthois
Thierry DION	Château-Porcien	Dominique GUERIN (M)	Machault
Mireille GATINOIS	Asfeld	Marc LAMENIE	Tourteron
Michel MARCHET	Carignan	Joseph AFRIBO	Rethel
Clément SERVAIS	Vouziers	Jean-Luc WARSMANN	Grandpré
DEPARTEMENT DE LA MARNE			
Pascal PERROT	Vertus	Françoise DUCHEIN	Givry-en-Argonne
Bertrand COUROT	Sainte-Ménéhould	François MOURRA	Fismes
Bernard ROCHA	Ville-sur-Tourbe	Jean-Luc MATHIEU	Vitry Ouest
Michel VOISIN	Reims VII	Jean-René MAILLARD	Reims IV
Alphonse SCHWEIN	Beine-Nauroy	Jean-Claude THOMAS	Reims X
DEPARTEMENT DE LA MEUSE			
Gérard ABBAS	Bar-le-Duc Sud	Jean-Louis CANOVA	Ancerville
Olivier CHAZAL	Seuil d'Argonne	Roland CORRIER	Bar-le-Duc Nord
Emile THOUVENIN	Vaubécourt	Sylvain MONTI	Damvillers
J-François LAMORLETTE	Varennnes-en-Argonne	Pierre PARISSÉ	Revigny-sur-Ornain
Bernard VILLEFAYOT	Clermont-en-Argonne	Yves PELTIER	Charny
DEPARTEMENT DE L'OISE			
Patrice CARVALHO	Ribécourt	Alain BLANCHARD	Montataire
Patrick DEGUISE	Noyon	Bertrand BRASSENS	Compiègne Sud-Est
François FERRIEUX	Compiègne Sud-Ouest	Lucien DEGAUCHY	Attichy
Marcel FOUET	Estrées-Saint-Denis	Thierry FRAU	Lassigny
Jean-Claude HRMO	Pont-Sainte-Maxence	Patrice MARCHAND	Chantilly
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Arnaud BAZIN	Beaumont-sur-Oise	Bernard CALABUIG	Bezons
Jackie BRETON	L'Hautil	Gérard CLAUDEL	Vallée du Sausseron
Dominique GILLOT (Mme)	Cergy Sud	Daniel DESSE	Viarmes
Gérard SEIMBILLE	Pontoise	Roland GUICHARD	L'Isle-Adam
Thierry SIBIEUDE	Cergy Nord	Andrée SALGUES	Saint-Ouen-l'Aumône

Le Conseil d'administration a tenu quatre séances ordinaires, le 2 février, le 6 avril, le 5 octobre, le 7 décembre, précédées pour chacune d'entre elle d'une réunion du bureau.

La commission d'appel d'offres s'est réunie huit fois, le 30 mars, le 6 avril, le 24 mai, le 29 mai, le 11 juillet, le 7 septembre, le 14 septembre et le 9 novembre.

Projet ayant fait l'objet d'une attribution par appel d'offres

30/03/06	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy (02)
	Mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues sur les sites de Saint-Michel et de Watigny (02)
	Mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Boureuilles (55)
	Examen des candidatures
06/04/06	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy (02)
	Mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues sur les sites de Saint-Michel et de Watigny (02)
	Mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Boureuilles (55)
	Sélection des candidatures
24/05/06	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy (02)
	Mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues sur les sites de Saint-Michel et de Watigny (02)
	Mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Boureuilles (55)
	Ouverture des offres
29/05/06	Suite de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy (02) - Attribution du marché à la société STUCKY
	Mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues sur les sites de Saint-Michel et de Watigny (02) - Attribution du marché à la société STUCKY
	Mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Boureuilles (55) - Attribution du marché à la société SAFEGE
	Choix du titulaire
11/07/06	Mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des crues sur le site de Savigny-sur-Aisne
	Sélection des candidatures
07/09/06	Mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des crues sur le site de Savigny-sur-Aisne
	Ouverture des offres
14/09/06	Mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des crues sur le site de Savigny-sur-Aisne
	Choix du titulaire
09/11/06	Travaux d'équipement électromécaniques des vannages de l'aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie
	Sélection des candidatures



La solidarité au sein du bassin de l'Oise et de l'Aisne

La solidarité interdépartementale dans la lutte contre les inondations constitue le fondement de l'Entente Oise-Aisne et la raison d'être de l'établissement public. Toutefois, l'attachement des Conseils généraux membres de l'Entente à ce principe, tout comme le prix que chacun se déclare prêt à payer pour bénéficier en retour des actions collectives conduites par l'Entente, a depuis longtemps fait l'objet de diverses appréciations.

En avril 2005, M. Gérard Seimille avait souhaité réunir les six Présidents des Conseils généraux membres de l'Entente. Cette rencontre s'était tenue, avec l'appui du Président Scellier, le 13 avril, à l'Assemblée nationale. Elle avait pour objectif de répondre aux demandes légitimes de certains présidents face à la montée en puissance de l'Institution et à la croissance des investissements qu'elle réalise sur les six départements pour agir contre les inondations.

Dès cette réunion, la direction de l'Entente avait tenté de formaliser un projet de nouveaux statuts qui répondent au mieux aux exigences des six départements membres. Un projet de statuts révisés avait été validé par le Conseil d'administration du 24 novembre 2005 et adopté par l'ensemble des assemblées départementales à l'exception de la Marne*.

Ce refus du Conseil général de la Marne, outre qu'il contribuait à l'effritement de la solidarité de bassin, impliquait le vote du budget primitif de l'Entente pour l'année 2006 sur base des anciens textes. Cette contrainte n'était pas sans conséquence puisqu'elle grevait de 10 points supplémentaires la contribution des Départements de l'amont (Ardennes, Marne et Meuse).

Les conditions de sortie de crise

Face à la situation de blocage, le président Scellier a proposé de rencontrer le président Savary. Les deux présidents ont ainsi eu l'occasion de faire le point sur la situation le 8 février. Au cours de cette rencontre, ils ont abordé leurs positions respectives sur les participations financières des départements membres. A l'issue de l'entrevue, M. Scellier affichait la confiance dans la sortie de crise. Par divers échanges de courrier, les points de désaccord ont cependant été réaffichés (courrier du 28 février 2006 du Conseil général de la Marne).



Par courrier adressé à M. Seimille en date du 4 avril, Le président Savary ne pouvait *"que constater que les discussions ainsi que les propositions du département de la Marne ne trouvent guère d'échos auprès de vous, les dernières réunion du Conseil d'administration de l'Entente en témoignent. Nous ne pouvons rester passifs au risque d'engendrer une dégradation de la situation. Aussi pour éviter que cet immobilisme préjudiciable à l'ensemble des départements membres ne perdure et dans le souci constamment réaffirmé de ne pas gêner les volontés des départements aval qui souhaitent conduire à terme la réalisation des aires de surstockage dont ils sont bénéficiaires et les départements amont qui se trouvent pénalisés par les clés de financement actuelles, je me vois contraint de proposer à mon Assemblée lors de sa prochaine session de mai le retrait du Département de la Marne de l'Entente Oise-Aisne."*

Devant cette décision, le président Seimille proposait une nouvelle réunion à M. Savary, en présence de M. Scellier. Cette réunion s'est tenue à l'Assemblée nationale le 6 juin.

Lors de cette réunion, M. Savary a pu préciser les motivations de son refus du projet de statut révisé, liées principalement à la crainte de l'inflation du budget de l'Entente Oise-Aisne. Pour répondre à cette inquiétude, M. Seimille s'est engagé le 12 juin à plafonner dans les statuts les contributions des Départements sur base du budget primitif 2006, tel que calculé avec la mise en place des nouvelles clés de répartition. Ce plafonnement de la contribution totale des départements induit, pour le Conseil général de la Marne, une participation maximale de 330 000 € en application de la nouvelle clé, comparable à la contribution de 2004 de 300 000 €.

* Conseil général des Ardennes le 14 décembre 2005, Conseil général de l'Aisne le 30 janvier, Conseil général de la Meuse le 15 décembre, Conseil général de l'Oise le 2 février, Conseil général du Val d'Oise le 20 janvier.

Ces ultimes demandes ont fait l'objet d'un nouvel échange de correspondances et ont abouti à l'insertion d'un nouvel alinéa à l'article 20 des nouveaux statuts (voir encadré). La teneur des modifications apportées à la demande de M. Savary se résume principalement en deux points :

- les participations statutaires des départements membres sont plafonnées à 2 496 000 € par an (valeur 2006), selon une répartition fixée par une clé unique. L'actualisation de ce montant pourra se faire sur proposition du Conseil d'administration et à l'unanimité des six Conseils généraux.
- le budget pourra faire l'objet d'une majoration exceptionnelle, devant recueillir l'unanimité du Conseil d'administration et l'accord unanime des six présidents de Conseils généraux.

Le 28 juillet, M. Savary donnait son accord à la rédaction des nouveaux statuts.

Les nouveaux statuts de l'Entente ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'Entente le 5 octobre. La procédure de ratification de ces nouveaux statuts par les six Conseils généraux membres s'est effectuée selon le calendrier suivant :

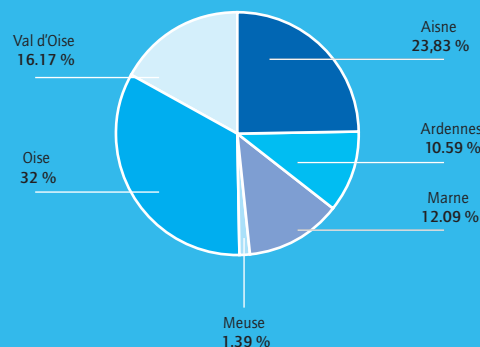
- Conseil général de l'Aisne : le 25 septembre
- Conseil général des Ardennes : le 25 septembre
- Conseil général de la Marne : le 20 octobre
- Conseil général de la Meuse : le 12 octobre
- Conseil général de l'Oise : le 19 octobre
- Conseil général du Val d'Oise : le 20 octobre.

Répartition des contributions des départements

Sauf décision prise à l'unanimité du Conseil d'administration, et après accord unanime des Assemblées départementales, les participations statutaires des Départements membres seront plafonnées à 2 496 000 € par an, valeur 2006. Ce montant est susceptible d'être révisé annuellement sur proposition du Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne, après accord unanime des départements membres.

La répartition des contributions des Départements s'effectue selon une clé unique, tant pour les dépenses de fonctionnement que les dépenses d'investissement.

Elle est la suivante :



Les comptes de l'Entente Oise-Aisne

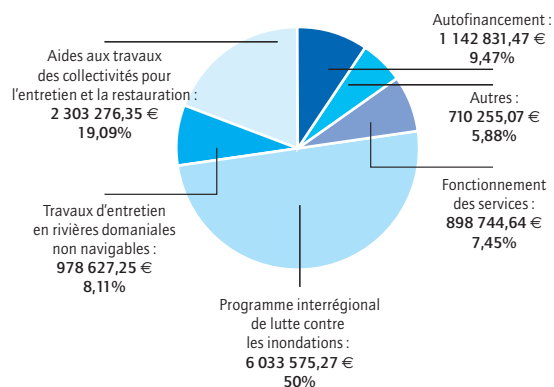
Les participations des Départements membres

L'émission des titres (et par conséquent le recouvrement) a été "rythmée" par la ratification des nouveaux statuts de l'Entente. La dernière approbation d'un département membre de l'Entente ayant eu lieu fin octobre, et afin de satisfaire la demande unanime des départements d'appliquer la nouvelle répartition financière, les services de l'Entente, en collaboration avec la préfecture de l'Aisne, ont élaboré une nouvelle délibération permettant de "fixer" définitivement les participations dues au titre de l'exercice 2006. Les derniers titres ont été effectués dans la seconde moitié du mois de décembre, leur recouvrement est en cours.

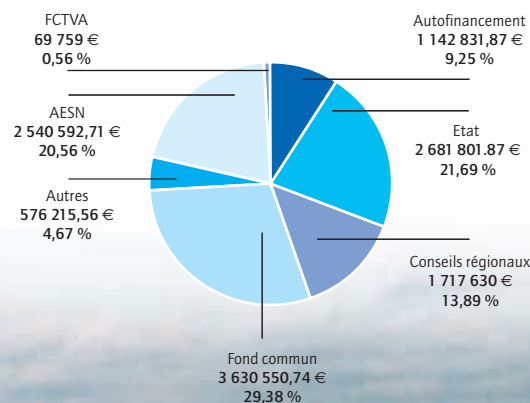
L'année 2006 a été une année de décaissement en forte croissance, et les délais de traitement des demandes d'acomptes par les partenaires financiers sont beaucoup trop longs pour aborder avec sérénité l'exercice 2007. La trésorerie de l'Entente fonctionne en permanence avec la ligne de trésorerie depuis plusieurs mois.

Dépenses et recettes de l'année 2006

Compte administratif 2006 - Dépenses (en euros)



Compte administratif 2006 - Recettes (en euros)



Le fonctionnement des services de l'Entente Oise-Aisne

Le personnel

Le tableau d'effectifs des services de l'Entente a été légèrement modifié en 2006 par la suppression du poste de rédacteur en chef en cumul d'activités. En effet, devant l'accroissement de la charge de travail liée à ce poste, l'emploi d'un agent à temps partiel (27 h/mois), par ailleurs engagé à temps plein par sa collectivité, avait trouvé ses limites.

L'Entente a donc décidé, par délibération du Conseil d'administration du 6 avril, de modifier le plan d'effectifs et de confier la charge de la gestion des payes et des carrières au Centre de gestion de l'Aisne. Une convention a été signée avec le Centre de gestion pour ce faire.

Le pôle de direction

M. Jean-Michel Cornet, ingénieur principal, occupe le poste de directeur des services.

Mme Laurence Navez, attachée principale sous contrat, occupe le poste de directrice-adjointe.

L'équipe technique

Le poste d'ingénieur subdivisionnaire, vacant fin 2005, a été pourvu le 9 janvier, en la personne de M. Pascal Laugier, docteur en géologie de l'Ecole des mines de Paris.

Le poste de technicien supérieur vacant depuis le 31 décembre 2005, a été pourvu le 20 février, en la personne de M. Marc Rycroft. Diplômé d'un DESS en système d'information géographique, il est chargé de mission géomatique et bases de données.

Au regard de l'ancienneté occupée dans son grade actuel et de ses états de service, M. Patrice Valat, ingénieur subdivisionnaire, pouvait prétendre à la promotion interne pour accéder au grade d'ingénieur principal. Le Conseil d'administration réuni le 7 décembre a décidé de supprimer un poste d'ingénieur du tableau d'effectif et de créer un poste d'ingénieur principal à effet du 1^{er} janvier 2007. M. Patrice Valat est responsable de l'équipe technique.

Le pôle administratif

Mme Nathalie Lacour-Bollengier, adjoint administratif, en charge du poste d'assistante de direction, a demandé à pouvoir bénéficier d'un congé pour convenance personnelle pour une durée de huit mois, à partir du 1^{er} novembre 2006. La Commission administrative paritaire a donné un avis favorable à cette demande. Le poste est désormais occupé par Mme Sylvie Dethinne sous contrat.

Mme Sophie Nicolas, attachée, responsable des finances et de l'administration générale, a choisi de prolonger son congé de maternité par un congé parental d'une durée maximale de trois ans. Mlle Caroline Soyex a été engagée sous contrat pour son remplacement.

Ainsi, les services de l'Entente étaient pourvu comme suit à la fin de l'année 2006 :

Agents titulaires à plein temps :

- 1 ingénieur principal : directeur des services et responsable de l'équipe technique
- 2 ingénieurs subdivisionnaires : 1 responsable de l'équipe technique et 1 chargé du pilotage des études pour réduire le risque
- 1 adjoint administratif faisant fonction d'assistante de direction, en congé pour convenance personnelle
- 1 agent administratif : assistante administrative

Agents titulaires à temps partiel :

- 1 attachée territoriale : responsable des finances, des marchés publics et de l'administration générale en congé parental

Agents à temps plein sous contrat à durée déterminée :

- 1 attachée principale : directrice adjointe
- 1 ingénieur subdivisionnaire chargé du pilotage des études pour réduire le risque
- 1 responsable des marchés publics
- 1 comptable
- 2 techniciens : l'un en charge de l'instruction technique des dossiers de demande de subventions des collectivités territoriales, l'autre en charge des missions géomatiques et des bases de données
- une assistante de direction

Locaux et équipements

Depuis février 2004, les services de l'Entente travaillent sur des locaux répartis sur deux sites en centre ville de Compiègne. Le président a souhaité, dans un souci de cohésion et d'efficacité, que l'Entente envisage de se regrouper sur un site unique. Après avoir longuement étudié la possibilité d'aménager les combles au-dessus des locaux actuels de la Place Saint-Jacques, les services se sont vus opposer le refus du propriétaire de l'immeuble. Les services ont donc repris les visites de biens à vendre, susceptibles d'accueillir l'ensemble de l'équipe.

Au printemps, les services ont visité une maison d'habitation sise au 11 cours Guynemer.

Cette maison offre une surface de bureaux d'environ 250 m² sur trois niveaux plus combles. Elle permet d'accueillir dans de bonnes conditions les onze agents de l'Entente, de prévoir une salle de réunion et de regrouper les archives de l'Institution. Six places de parking sont également assurées, ce qui permettra de garer les trois véhicules de l'Entente sans difficulté. Des combles aménageables permettent également une éventuelle future extension.

Concernant les autorisations administratives, le permis permettant une transformation des locaux d'habitation en bureaux a été signé le 7 novembre. Ce permis a été demandé dans le cadre de la procédure d'acquisition par le propriétaire actuel. L'Entente allant réaliser les travaux d'aménagement induit par cette transformation d'usage (accès handicapé et mise aux normes de sécurité), une demande de transfert de permis a été nécessaire.

La maison est vendue au prix de 510 000 €, auxquels s'ajoutent de frais de négociation et de notaire.

A court terme et d'un point de vue strictement financier, l'opération n'augmente pas les charges de fonctionnement récurrentes des services. A plus long terme, l'opération s'avère intéressante puisque les annuités de remboursement sont fixes alors que les loyers augmentent chaque année de 4 à 5 %.



La promesse de vente a été signée en décembre. L'achat de la maison sera financé par un emprunt à taux fixe, négocié avec la Caisse d'Epargne, sur une durée de trente ans. Il convient d'ajouter à ce prix de base le coût des travaux, estimés à 131 000 € et entièrement financés sur l'excédent d'investissement.

Le déménagement des services devrait s'opérer à l'été 2007.

The background features a collage of four images. The top-left image shows a wide landscape with a river and trees. The top-right image shows a green field with a path. The middle-left image shows two men in light-colored shirts looking at a sign on a white structure. The middle-right image shows an orange excavator working near a body of water.

Les
actions
de l'Entente Oise-Aisne

I. Amélioration des connaissances, information préventive et communication

Conception et organisation d'une exposition itinérante sur la gestion du risque inondation

Initiée en 2004, l'exposition "*Des rivières... et des hommes, apprendre à vivre avec les inondations*" a été livrée en octobre par les prestataires en charge de ce dossier, les sociétés "Présence" et "Grand'R".

La conception de l'exposition a été appuyée tout au long de son élaboration par un comité de suivi réunissant les partenaires financiers et des conseillers techniques de l'opération : l'Agence de l'eau, les DIREN Ile-de-France et Picardie, le Service de la navigation de la Seine.

Le déploiement de l'exposition, à l'intention des populations exposées au risque d'inondations et de leurs élus, en divers sites du bassin de l'Oise et de l'Aisne, vise à atteindre différents objectifs :

- renforcer l'efficacité de la communication de l'Entente et de ses partenaires en multipliant les opportunités de délivrer aux populations visées des informations élaborées sur le risque inondation tout en favorisant la compréhension des phénomènes naturels en cause. L'objectif est de développer la conscience du risque et responsabiliser les décideurs publics et les citoyens parfois victimes de l'illusion du risque "zéro".
- rendre perceptible au public les phénomènes naturels à l'œuvre lors des crues sur le réseau hydrographique, depuis la genèse des fortes crues d'hiver sur les hauts bassins, jusqu'à l'impact hydraulique et environnemental de l'urbanisation et du développement des activités humaines dans le lit majeur.
- présenter au public le risque inondation par ses paramètres constitutifs (l'aléa et la vulnérabilité) ainsi que les actions par lesquelles on peut espérer réduire le risque sans toutefois le supprimer.
- offrir au public une version intégrée des multiples composantes de la gestion du risque inondation actuellement mise en œuvre par les divers acteurs impliqués sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne.

L'exposition est conçue en deux grandes parties : le constat et les actions. Le constat fait état du rôle de la rivière, rôle social et récréatif, son aspect esthétique, son rôle structurant dans le paysage urbain et rural. Il trace le portrait de la rivière naturelle, permet d'appréhender les aspects morphologiques d'une rivière qui "bouge".

La rivière déborde. Cela entraîne des conséquences positives pour les milieux naturels (fonction écologique, morphodynamique de la rivière, conservation et régénération des zones humides) et des problèmes lorsque les crues conduisent à l'inondation d'enjeux socio-économiques vulnérables implantés par l'homme dans le lit majeur des rivières en oubliant que ces zones sont par définition des zones à risques.

Un risque qui doit être géré. C'est ce qu'évoque la seconde partie de l'exposition consacrée aux actions. Les différents moyens mis en œuvre par l'Entente Oise-Aisne mais aussi par l'ensemble des acteurs associés à la gestion du risque inondation, y sont développés :

- l'entretien et la mémoire du risque par l'information préventive,
- la prévision et l'annonce de crues,
- la prévention et les PPRI,
- les actions pour réduire le risque (stratégie d'actions sur l'aléa et la vulnérabilité),
- les acteurs autour de l'eau,
- l'évolution des dispositifs réglementaires.



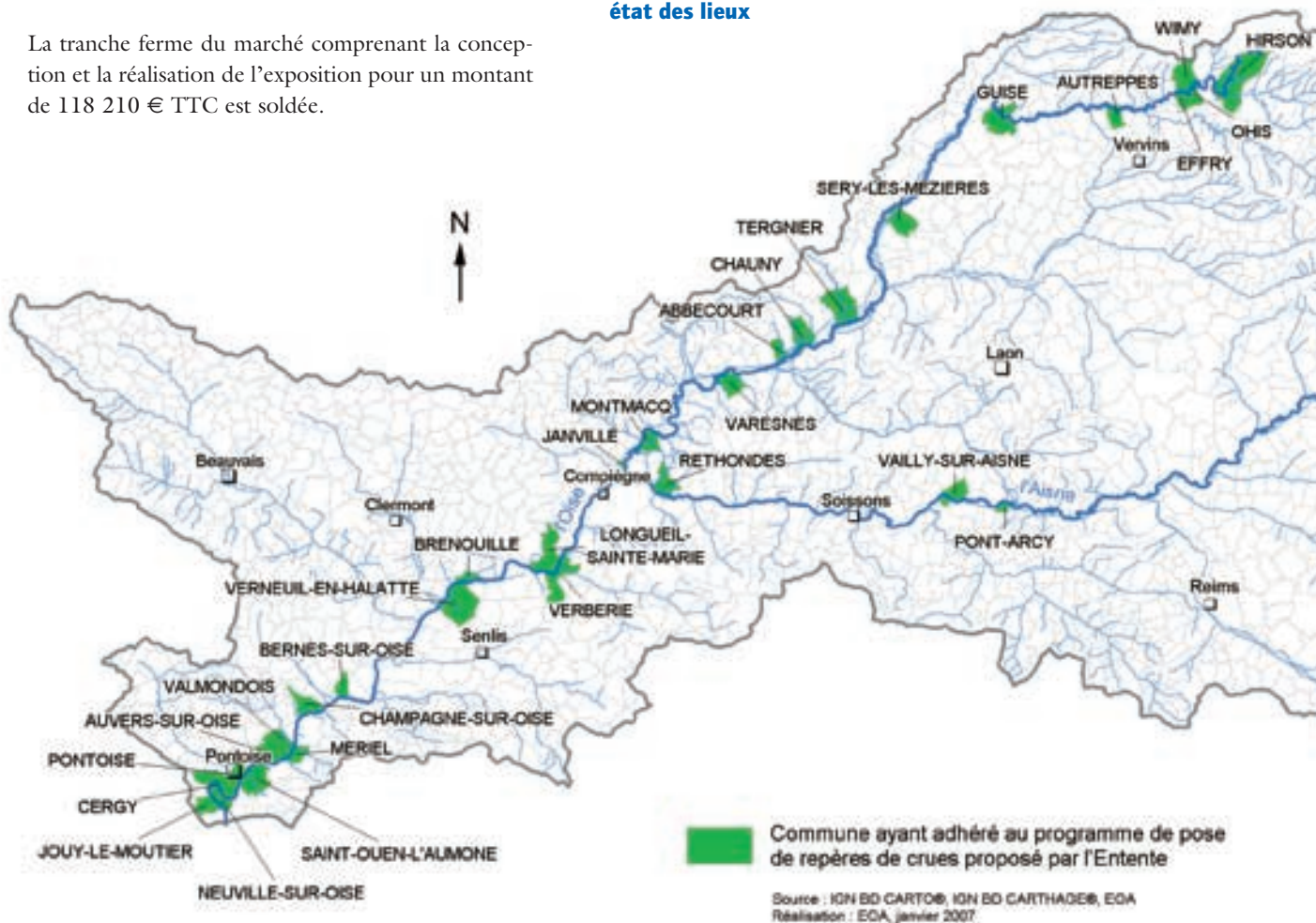
La complexité des thèmes abordés nécessitait d'opter pour une vulgarisation juste des messages, sans les dénaturer dans une ambiance un peu ludique. Dix-huit panneaux d'exposition développent les grands thèmes. Le parcours du visiteur est enrichi de trois haltes vidéo. Les images illustrent la beauté des paysages et de la rivière. De nombreux témoignages de sinistrés et d'experts complètent le tableau. Des images d'archives achetées à l'Institut national de l'audiovisuel ont permis de remettre en mémoire les jours pénibles des dernières grandes crues vécues sur le bassin. Les concepts techniques difficiles à vulgariser comme "le ralentissement dynamique des crues" ou "le temps de concentration" sont expliqués sur des supports informatiques interactifs. Enfin, une carte en relief permet d'appréhender le bassin versant, de mieux comprendre le sens d'écoulement des eaux, de visualiser les limites géographiques du bassin qui ne correspondent pas aux limites administratives bien connues.

Inaugurée à Pontoise (95) début 2007, l'itinérance de l'exposition devrait se poursuivre pendant deux ans.

La tranche ferme du marché comprenant la conception et la réalisation de l'exposition pour un montant de 118 210 € TTC est soldée.



Pose de repères de crues : état des lieux



Déroulement du programme d'aide à la pose de repères de crues (plan BACHELOT)

Le programme d'aide à la pose de repères de crues proposé aux communes en 2005 est entré dans sa phase de réalisation concrète en 2006.

L'envoi de la plaquette d'information réalisée par l'Entente a été complété de communications plus ciblées (transmission en interne dans les communautés de communes, courrier de la préfecture du Val-d'Oise...). Cet effort de communication s'est traduit par la demande de 44 communes et de deux communautés de communes, principalement des départements du Val-d'Oise, de l'Oise et de l'Aisne de se mettre, grâce au programme, en conformité avec la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages qui impose aux communes concernées par le risque inondation de poser des repères de crues.

L'année 2006 fut l'année des repérages de terrain. Toutes les communes candidates ont été rencontrées individuellement, soit plus de 60 déplacements. Cette démarche est essentielle pour le repérage du lieu susceptible d'accueillir le repère, la détermination des hauteurs d'eau, la collecte des informations locales et



des connaissances sur les crues passées. Le programme proposé par l'Entente est un travail de partenariat à mener avec chaque municipalité qui nécessite un important investissement sur le terrain.

En complément de la pose du repère, l'Entente a proposé dans son programme de fournir à chaque municipalité un panneau d'information. Ce panneau, posé dans un endroit public, à proximité ou non du repère, explique la démarche engagée, le pourquoi d'un repère et son utilité. Il comprend également une partie personnalisée où la commune témoigne de son histoire face aux inondations ou explique les actions entreprises pour faire face à ces catastrophes naturelles.

Après mise en concurrence, le marché de conception graphique des panneaux repère de crue a été attribué à la société "Empreinte, signe des temps" de Drémil-Lafage (31).

A ce jour, deux repères ont été posés dans les communes de Montmacq et de Rethondes dans l'Oise. Douze communes, visitées, étudiées et soumises au risque inondation ne pourront recevoir de repère. Les hauteurs d'eau observées dans les zones soumises à enjeu sont insuffisantes et ne peuvent être matérialisées par un repère. Chacune de ces communes a été informée de l'arrêt du programme.

Après des débuts laborieux, nécessitant la mise en place d'une méthodologie de travail précise, le déroulement du programme devrait atteindre son rythme de croisière en 2007 et l'ensemble des communes candidates devrait accueillir son repère.





Approche économique de la réduction du risque inondation

L'Entente Oise-Aisne a décidé d'augmenter ses connaissances et ses moyens d'analyse du risque inondation. Le projet "Approche économique de la réduction du risque inondation sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne et actions de communication associées" a ainsi fait partie du programme d'actions de prévention des inondations de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003-2006, primé par le ministère de l'écologie et du développement durable. L'objectif principal était, en amont de plusieurs initiatives sur le thème de la réduction de la vulnérabilité face aux inondations, la mise en place d'outils d'analyse du risque directement exploitables au sein des services de l'Entente Oise-Aisne.

Le groupement SIEE-STRATEGIS-CALLISCOPE a été choisi pour conduire les études. La société SIEE, assurant le pilotage global de l'étude, est intervenue sur les aspects hydrauliques et les enquêtes consacrées au recensement des enjeux sur le bassin : établissements recevant du public (ERP), équipements, modes d'occupation du sol, recensement INSEE pour la population. L'ensemble des communes inondables bordant les rivières Oise et Aisne ont ainsi été questionnées. La société d'ingénierie STRATEGIS a géré les aspects cartographiques et le développement du SIG (Système d'Information Géographique). Enfin, l'entreprise

CALLISCOPE a développé les aspects communication et diffusion de l'information.

Cet important projet d'évaluation du risque inondation et des dommages associés s'articulait en cinq actions principales :

- établir les cartes de l'aléa, de la vulnérabilité et du risque inondation à l'intention des collectivités locales concernées ;
- mettre en place un SIG en vue de son exploitation par l'Entente Oise-Aisne au service des collectivités locales et gestionnaires du risque ;
- évaluer les gains économiques associés à la réduction du risque inondation et apprécier la rentabilité des actions projetées à cette fin ;
- procéder à une analyse rétrospective de l'évolution du risque inondation en relation avec les atteintes aux lits mineur et majeur depuis un demi-siècle ;
- favoriser la compréhension des phénomènes naturels liés aux crues et montrer les impacts des interventions humaines dans le lit des rivières sur la dynamique des écoulements.

Le développement de deux logiciels

Les outils développés, HYDRAMAP et CIGARE, sont opérationnels depuis maintenant quelques mois. HYDRAMAP est un logiciel basé sur un code de modélisation hydraulique validé par le Service de la navigation de la Seine (SNS) dans le cadre de la prévision des crues. Il exécute les calculs hydrauliques permettant de simuler la propagation d'une crue depuis l'amont du bassin versant de l'Oise et/ou de l'Aisne jusqu'à l'exutoire (confluence avec la Seine à Conflans-Sainte-Honorine en l'occurrence). Le fonctionnement d'un ouvrage d'écrêtement des crues (type digue ou casier) et son influence en amont et en aval sur les hauteurs d'eau peuvent être simulés précisément. La chaîne se termine par le logiciel CIGARE (Calcul Informatique et Géographique des Aléas, Risques, Enjeux) qui permet de déduire, à partir des données hydrauliques fournies par HYDRAMAP et les bases de données constituées sur les enjeux, les dommages attendus pour tel scénario de crue et d'aménagement. L'évaluation puis l'optimisation de la rentabilité économique des aménagements projetés peut ainsi être envisagée.

L'Entente Oise-Aisne dispose donc aujourd'hui d'une chaîne logicielle adaptée à l'analyse du risque inondation sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne. Les principaux résultats attendus sont liés à l'évaluation des impacts hydrauliques et économiques consécutifs à la réalisation de différents ouvrages d'écrêtement des crues. Ces aménagements sont intégrés dans le

modèle hydraulique selon différents scénarios de lutte contre les inondations. Les impacts sont calculés pour un scénario de crue. Chaque scénario de crue comprend un scénario de terrain, renseigné à la base par les enquêtes de terrain et actualisé pour l'année 2005, et un scénario hydrologique faisant référence à une crue d'une période de retour donnée. Le modèle dispose initialement de 9 scénarios de crue : 4 scénarios historiques, c'est-à-dire comprenant les données correspondantes aux crues de 1993, 1995, 1999 et 2001, et 5 scénarios synthétiques, correspondant aux crues de période de retour 10 ans, 20 ans, 50 ans, 100 ans et 500 ans. A partir des scénarios créés sur la base de ces données, les définitions des gains sur les hauteurs d'eau et sur les durées de submersion sont alors possibles. De plus, la base socio-économique (données géographiques, typologiques, économiques) étant aujourd'hui complète, l'outil de modélisation socio-économique CIGARE y intègre les résultats issus du scénario hydraulique modélisé. Les calculs des dommages se font pour un grand nombre de catégories d'occupation du sol (dommages aux habitats, aux industries, aux infrastructures). Ainsi, en parallèle aux gains sur les hauteurs d'eau, les gains constatés sur les dommages permettent ensuite d'évaluer la rentabilité des ouvrages intégrés dans le scénario calculé, de conforter ou bien de minimiser

l'intérêt de tel ou tel ouvrage de ralentissement dynamique des fortes crues.

Optimiser les choix stratégiques de l'Entente

Depuis que l'ensemble de la chaîne logicielle est pleinement opérationnel, avec la livraison des versions finales des logiciels début novembre 2006, un ensemble de simulations a été réalisé, en prenant en compte plusieurs ouvrages d'écroulement de crues et pour une période de retour type crue de 1993. Les premiers résultats permettent déjà à l'Entente d'optimiser les choix réalisés auparavant lors de l'élaboration de sa stratégie d'aménagement. Récemment, de nouvelles données relatives à une crue de période de retour vicennale ont été réceptionnées. Ceci va permettre d'affiner encore les modélisations hydrauliques, de déterminer la période de retour de la crue la plus préjudiciable du point de vue des dommages, de préciser les périodes de retour locales pour les crues historiques disponibles.



Les outils de communication associés

Outre l'objectif majeur de disposer d'un outil interne d'évaluation des scénarios d'aménagements hydrauliques, ce projet avait également pour but de sensibiliser un grand nombre d'acteurs locaux (élus, associations, grand public et secteur scolaire) sur le risque inondation. Ce projet a ainsi débouché sur la création d'un site Internet de diffusion de l'information géographique. Le site est un vecteur de communication important dans le cadre du développement de l'information sur le risque inondation. Une partie des données résultantes du projet sont actuellement consultables en ligne (www.entente-oise-aisne.fr), rubrique "Nos Activités" puis "Approche Economique". Le site permet ainsi de consulter les cartes de dommages relatives à différentes crues (historiques ou synthétiques). Les principales couches d'information disponibles sont les suivantes : densité d'habitants, type d'habitat, ERP (établissements recevant du public), nombre et taille des entreprises, sièges d'exploitations agricoles, équipements hydrauliques ou électriques, mode d'occupation du sol et limites de zones inondées. En combinant les enjeux aux hauteurs d'eau des différentes crues, l'utilisateur peut ainsi appréhender rapidement l'impact d'une crue donnée sur les enjeux étudiés. Il convient de noter que la précision du modèle hydraulique et du maillage du calcul des dommages ne peut prétendre à la précision d'un atlas de zones inondables comme le PPRi. Les documents présentés dans ce site n'ont donc pas de caractère réglementaire en matière d'occupation des sols.

Ce projet de longue haleine, complexe et novateur, fut orienté vers l'approfondissement de la connaissance du risque inondation et de son évolution. Les outils créés forment aujourd'hui un maillon essentiel au développement de la stratégie de lutte contre les inondations menée à l'Entente Oise-Aisne, et cela à l'échelle du bassin de l'Oise et de l'Aisne.

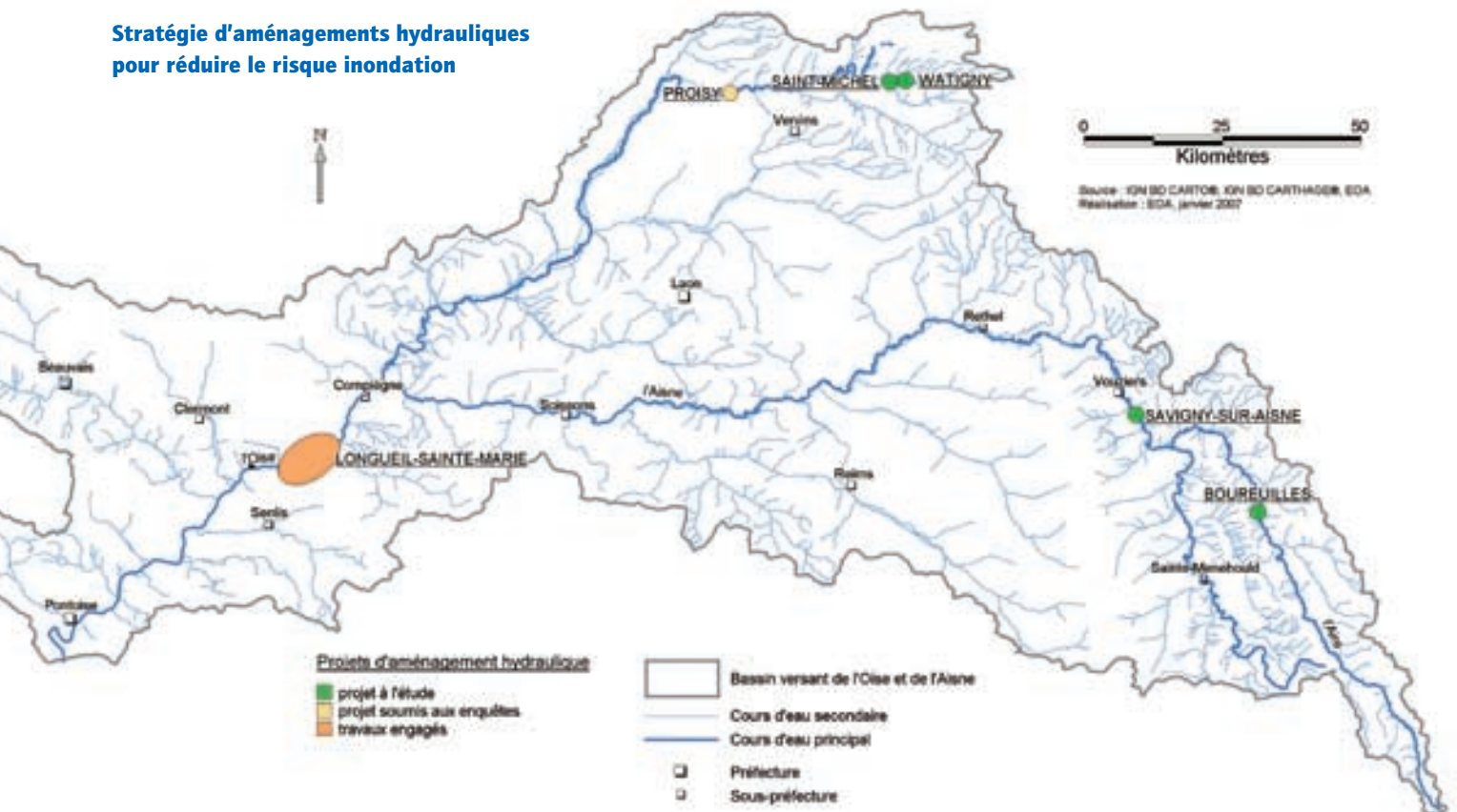
L'étude "approche économique" comprenait également la production et la diffusion d'une animation audiovisuelle à caractère pédagogique pour favoriser la compréhension des phénomènes naturels à l'œuvre lors des crues de l'Oise et de l'Aisne et montrer l'impact des interventions humaines dans le lit des rivières sur la dynamique des écoulements. Disponible sous forme d'un CD, cet outil interactif, d'une durée d'une heure appelé "La rivière et ses débordements, apprendre à vivre avec le risque naturel" devrait permettre de sensibiliser un grand nombre de personnes au risque inondation. Il a été reproduit à 1000 exemplaires et a été livré à l'Entente début décembre.

L'Entente a également choisi de promouvoir ses messages et ses actions par un moyen plus ludique. C'est ainsi qu'elle a mis au point un grand jeu de l'OA, présenté sous la forme d'un poster format A2. Disponible en 30 000 exemplaires livrés en décembre, il sera distribué sur demande et également mis à disposition des visiteurs de l'exposition itinérante conçue par l'Entente sur la gestion du risque inondation.



II. Stratégie d'aménagements hydrauliques pour réduire le risque inondation

Stratégie d'aménagements hydrauliques pour réduire le risque inondation



Le projet "pilote" de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)

L'année 2006 fut principalement marquée par la poursuite de travaux engagés en novembre 2005 et fut ponctuée d'un événement important dans l'histoire de l'Entente : l'inauguration officielle du chantier le 10 mars. De nombreuses personnalités, le Préfet de l'Oise, le Président du Conseil général de l'Oise, le Président du Conseil général du Val d'Oise, le sous-préfet de Pontoise, le vice-Président du Conseil régional d'Ile-de-France, des Conseillers généraux membres de l'Entente, ont ainsi témoigné de la solidarité qui sous-tend toutes les actions de l'Entente, à l'échelle du bassin versant. Près de 150 personnes ont participé à la visite commentée du site et à l'ouverture symbolique d'une vanne hydraulique installée sur la commune de Verberie.

Les principales avancées du chantier

A ce jour, les deux casiers situés sur la commune de Verberie sont opérationnels.

Les premiers travaux d'accompagnement du projet ont également été lancés. Ainsi, les travaux de protection de deux quartiers bas de Verberie ont été engagés et sont réalisés pour le premier.

Les études de la frayère et de la zone humide sur le secteur de la Corroie (commune de Verberie) ont été menées à terme, en étroite collaboration et avec l'appui du Conseil supérieur de la pêche et de la Fédération de l'Oise pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Une refonte du règlement d'eau a été réalisée en 2006, afin de limiter les impacts négatifs d'un rabattement hivernal important. En effet, afin d'augmenter les capacités du site à écrêter les fortes crues de l'Oise, les étangs, situés à l'intérieur des casiers devraient faire l'objet d'un rabattement à l'approche de la saisons des fortes crues.

Cependant, ce rabattement engendrerait des nuisances pour l'exploitation des étangs, mais également sur les terres agricoles. La modification porte essentiellement sur un rabattement en deux temps. Rabattement minimal en période hivernal, et rabattement complémentaire exceptionnel en cas d'annonce d'une forte crue susceptible de mobiliser les casiers. Ainsi, les niveaux d'eau dans les étangs restent dans les variations naturelles constatées ces dernières années. Cette modification a reçu un accueil très favorable de la part des partenaires concernés par le projet. Pour l'Entente, cela va nécessiter la mise en place d'une astreinte en période de crue, afin de pouvoir procéder au déclenchement de cette vidange complémentaire, en liaison avec la Préfecture de l'Oise et le Service de prévision des crues.

L'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Longueil-Sainte-Marie rend nécessaire d'évaluer préalablement les impacts de ce projet "pilote" sur les terres et étangs situés dans le périmètre de l'aménagement. Aussi, pour apprécier parfaitement les conséquences d'un tel aménagement, il convient d'être en possession d'un ensemble d'éléments qui seront inventoriés dans le cadre de différentes études ou état des lieux, dans les domaines agricole, halieutique et forestier.

L'étude agricole, confiée à la Chambre d'agriculture de l'Oise et lancée fin 2005 a également été terminée, et a reçu le consentement des instances agricoles. En parallèle à cette étude, un complément d'étude hydraulique a été réalisé par HYDRATEC, afin de mesurer l'impact des crues faiblement débordantes, pour lesquelles la totalité des casiers de l'aménagement ne sont pas sollicités. Les résultats de ces simulations montrent que les impacts restent faibles et ne sont négatifs (1 à 3 cm) que pour des crues très spécifiques, dont la période de retour reste supérieure à 50 ans.

Les intervenants

Maître d'ouvrage : Entente Interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents

Maîtrise d'œuvre : HYDRATEC - BIEF (bureau d'ingénierie et d'études fluviales)

Contrôleur SPS : Bureau VERITAS

Entreprises titulaires : EUROVIA - SETHY - DEHE. TP

Le projet en chiffres

8 communes d'accueil des travaux d'aménagement

54 communes riveraines bénéficiaires

15 à 20 cm d'abaissement de la ligne d'eau pour une crue similaire à celle de 1993.

9,7 millions d'euros HT pour l'investissement (études, travaux, foncier, etc.) dont 2,5 millions pour les mesures d'accompagnement (à la charge de l'Entente et de ses partenaires financiers, Etat et Régions)

20 millions d'euros de dommages et pertes économiques en moins à chaque forte crue.

140 000 € par an pour le fonctionnement (à la charge de l'Entente et des communes riveraines bénéficiaires).

La Chambre d'agriculture a également été sollicitée pour l'élaboration d'un protocole agricole pour suivre les impacts de l'aménagement dans ce domaine, et prévoir l'indemnisation éventuelle des exploitants en cas de nuisances apportées par l'aménagement.

Un état des lieux des étangs a également été réalisé en 2006. Il consistait à analyser les caractéristiques physico-chimiques de l'eau, ainsi que l'état des plantations rivulaires. Cet inventaire a été confié à la société BIEF. Les résultats seront communiqués à l'ensemble des propriétaires d'étangs.

En ce qui concerne le foncier, les négociations se sont poursuivies pour l'acquisition des emprises des ouvrages de gestion du dispositif, tant auprès des propriétaires que des exploitants.

La publication en février 2005 du décret relatif aux servitudes de passage avait permis de lancer les deux enquêtes parcellaire et de servitudes de passage conjointement. Les dossiers avaient été déposés à la Préfecture de l'Oise en septembre 2005 pour une enquête fin janvier 2006. Cette enquête a reçu un avis favorable de la part du commissaire enquêteur, et doit permettre à l'Entente d'obtenir la maîtrise foncière de quelques propriétaires avec lesquels les négociations à l'amiable n'ont pu aboutir.

Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Proisy (02)

La mise au point du dossier d'enquête (demande de Déclaration d'intérêt général -DIG- valant Déclaration d'utilité publique -DUP- et demande d'autorisation au titre de l'article 10 de la loi sur l'eau) a permis de déposer le dossier finalisé en mai à la préfecture de l'Aisne pour le lancement des enquêtes.

Initialement, cette enquête devait être suivie de l'enquête parcellaire et d'instauration des servitudes de sur-inondation.

Le marché d'opérateur foncier a été confié aux bureaux de géomètres Drain et Derrieux en mai. La première phase de cette mission consistait en la réalisation de ce deuxième dossier d'enquête. Ce dossier, déposé à la préfecture fin juillet, a permis de lancer les deux enquêtes conjointement. Préalablement à ces enquêtes qui se sont déroulées du 6 novembre au 7 décembre, l'Entente a tenu deux réunions publiques d'information afin de rendre le dossier plus compréhensible et de répondre directement aux questions du public. La première réunion s'est tenue à Guise devant plus de 80 personnes qui ont salué la qualité et l'intérêt de l'aménagement, demandant de pouvoir soutenir publiquement l'Entente au travers des enquêtes publiques. La seconde s'est tenue à Proisy le 3 novembre. La présentation a suscité davantage de questions, notamment de la part des pêcheurs, des défenseurs de l'environnement et d'élus de communes voisines. Fin décembre,

le commissaire enquêteur a remis un avis favorable au Préfet. L'arrêté est attendu au premier trimestre 2007, pour un démarrage des travaux en juin.

Concernant les études, la recherche de matériaux de remblai n'a pas permis de retenir la solution issue du réemploi des digues de l'ancienne sucrerie de Marle. La nature et le taux d'humidité n'auraient pas permis une mise en œuvre satisfaisante. De nouvelles investigations sont en cours, notamment avec les matériaux de découverte d'une carrière d'argile sur les communes de Proisy et Marly-Gomont. Les premiers résultats sont assez favorables.

Par ailleurs, l'augmentation des capacités de retenue d'eau par rapport au dossier initial induisant une réévaluation des travaux a nécessité, par respect du code des marchés publics, la clôture du marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude STUCKY. Une nouvelle consultation a été lancée le 30 mars. Le marché de maîtrise d'œuvre a été nouvellement attribué à STUCKY le 29 mai pour un montant prévisionnel de 273 705 € TTC.

Des contacts pris avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), il ressort que le site et la nature des travaux ne nécessitent pas de campagne de pré-fouilles archéologiques.

Les négociations sur les mesures compensatoires ont été menées, principalement pour les huttes de chasse et les étangs situés à l'intérieur de la cuvette de rétention. Ces négociations devraient se concrétiser début 2007.

La concertation entre l'Entente, les représentants des exploitants agricoles et les services des Domaines a permis l'élaboration d'un protocole pour la détermination des prix des acquisitions et des indemnités d'éviction. Il sert de référence pour les acquisitions qui sont menées. Les services ont par ailleurs rencontré à plusieurs reprises au cours de l'année, certains propriétaires et/ou exploitants agricoles, dont l'exploitation est particulièrement impactée par le projet afin de dégager avec eux les solutions les plus adaptées à leur situation particulière.

Par ailleurs, M. Lapointe, président de l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne a signé avec M. Seimbille, devant les administrateurs de l'Entente réunis pour le dernier Conseil de l'année le 7 décembre, le protocole local de Proisy, premier protocole de ce genre à voir le jour. Ce protocole est le fruit d'un long travail de terrain complété de nombreuses réunions d'explications, menées avec les services de la Chambre d'agriculture de l'Aisne et du syndicat agricole, en direction des exploitants agricoles locaux. Il fixe concrètement les indemnités des préjudices estimés.

Les outils de communication associés

La plaquette du projet de Proisy, distribuée largement en 2005, a été complétée en octobre 2006 par

Le projet en chiffres

2 communes d'accueil des travaux d'aménagement

285 ha de superficie de la zone de stockage (sur 4 communes)

18 communes riveraines bénéficiaires

160 m³/s : limitation du débit à l'aval de l'aménagement.

8,5 millions d'euros HT pour l'investissement (études, travaux, foncier, etc.) dont 600 000 euros pour les mesures d'accompagnement, (à la charge de l'Entente et de ses partenaires financiers, Etat et Régions).

11 millions d'euros de dommages et pertes économiques en moins à chaque forte crue.

85 000 € par an pour le fonctionnement (à la charge de l'Entente et des communes riveraines bénéficiaires).

8 engagements forts

L'accord signé le 7 décembre a pour objectif de fixer a priori les montants des indemnités liées au changement des conditions d'inondabilité de certains terrains. Ces indemnités versées par le maître d'ouvrage sont prévues pour :

- la création d'une servitude de sur-inondation induisant une dépréciation de la valeur vénale du foncier,
- Le changement du caractère inondable des parcelles provoqué par les effets passifs de l'ouvrage (non transparence),
- La sur-inondation provoquée par la mise en fonctionnement de l'ouvrage.

Le protocole prévoit également :

- la méthodologie de traitement de tout cas particulier, préjudice difficilement prévisible et directement imputable à l'ouvrage,
- la mise en place d'un comité de suivi local,
- d'évaluer le montant de l'enveloppe globale nécessaire à l'indemnisation de l'ensemble des préjudices (hypothèse maximale) qui sera provisionné dans le fonds d'indemnisation du maître d'ouvrage,
- les conditions de régularisation et de règlement des indemnités,
- les modalités de révision de ces indemnités.

un film réalisé en image de synthèse d'une durée d'une dizaine de minutes. Diffusé à trois cents exemplaires, ce film est également projeté lors des réunions publiques. Il permet la bonne compréhension du projet mais également du fonctionnement des digues de ralentissement dynamique équipées d'un clapet. C'est un outil pédagogique très apprécié du grand public et des élus porteurs des projets de l'Entente.

Les projets de ralentissement des fortes crues du Gland et du Petit Gland à Saint-Michel et Watigny (02)

Conformément au plan d'actions 2006-2015 présenté au Conseil d'administration le 24 novembre 2005, deux nouveaux projets d'aires de surstockage ont été mis sur les rails courant 2006 : Saint-Michel sur le Petit Gland et Watigny sur le Gland. Une délibération du 2 février a approuvé l'engagement de la phase "conception et concertation" de ces deux sites pour un programme pluriannuel de 840 000 € HT.

La Commission d'appels d'offres a attribué le 29 mai le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'ingénieurs conseil STUCKY. Le marché a été notifié le 27 juillet. Les premiers ordres de service concernent le lancement de la phase d'avant-projet sommaire associée à l'étude hydrologique et hydraulique complète. Cette dernière comporte un modèle hydraulique qui permettra, une fois calé, d'estimer l'impact des différentes options possibles d'aménagement.

Afin d'affiner le modèle hydraulique existant et d'en améliorer la précision, des compléments topographiques se sont avérés nécessaires. Un marché public de topographie a été attribué au cabinet de géomètres CTD Géosystèmes, de Cambrai (59) en octobre.

Par ailleurs le maître d'œuvre a besoin d'informations complémentaires sur la nature des sols aux lieux présumés des digues. Un marché public de reconnaissances géotechniques a été lancé le 8 décembre. Il permettra également la pose de piézomètres qui, relevés sur une ou plusieurs années, donneront des informations essentielles sur l'hydrogéologie des deux secteurs.

Enfin, pour ajuster au mieux le temps des études, un dernier marché a été lancé le 8 décembre. Il devrait permettre d'engager au début du printemps 2007 l'inventaire environnemental des deux secteurs. Il sera le prélude à l'étude d'impacts des aménagements.

Lors des études d'avant-projet, un certain nombre de reconnaissances sera nécessaire dans les zones d'emprise des projets. Afin de parer à tous dommages qui pourraient être causés aux cultures lors des travaux d'études, de topographie et de sondage, un protocole conclu entre les organisations professionnelles agricoles et forestières (O.P.A.F) du département de l'Aisne et l'Entente a été approuvé par le Conseil d'administration du 5 octobre.

La concertation engagée sur les deux secteurs l'année précédente s'est poursuivie avec, entre autres, deux réunions les 19 juin et 24 juillet dans les communes de Saint-Michel et Watigny. Ces réunions ont été l'occasion de présenter aux participants le bureau d'études chargé des études préliminaires et de l'avant-projet.

En marge de l'étude, L'Entente Oise-Aisne a participé le 6 décembre à une visite de terrain pour examiner le cas particulier du barrage de Sougland, en présence de M. Jean-Jacques Thomas, Conseiller général, et de M. Paul Cherdon, maire la commune de Saint-Michel.

Le projet de Boureuilles (55)

L'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Aisne, de l'Aire et de ses affluents pour réduire le risque inondation, confiée en 2003 au bureau d'études SAFEUGE, et terminée en septembre 2005, avait identifié le site de Boureuilles en Meuse pour l'implantation d'un ouvrage de ralentissement dynamique. Le Conseil d'administration a suivi cette recommandation et a approuvé le projet et son financement lors de sa session du 2 février, pour un montant de 550 000 € HT.

Les études comprennent le dimensionnement d'un aménagement de surstockage correspondant à un volume potentiel de l'ordre de 3 Mm³, les mesures d'accompagnement sur le secteur (protections à



Neuvilly-en-Argonne, rétablissements des voies d'accès, etc.) les mesures compensatoires et les protections rapprochées nécessaires dans la traversée de Varennes-en-Argonne en aval de l'ouvrage.

L'appel d'offres relatif au marché de maîtrise d'œuvre de cette opération a été lancé le 16 février. Le marché a été attribué par la commission d'appel d'offres de l'Entente le 29 mai, au bureau d'études SAFEGE, pour un montant de 678 399 € HT.

Une première réunion d'information a eu lieu le 6 septembre, à la mairie de Boureuilles, en présence du Président du Conseil général de la Meuse, M. Namy, de M. Cordonnier, premier vice-président du Conseil général, de MM. Villefayot, Chazal et Lamorlette, Conseillers généraux, et du maire de Boureuilles, M. Moranzoni. Des habitants du village dont de nombreux exploitants, des représentants de la Chambre d'agriculture et des syndicats agricoles étaient également présents.

Au cours de cette réunion, M. Namy a suspendu son accord à la concrétisation du projet, à la réalisation de différentes conditions : *"je souhaite, a-t-il déclaré, la réalisation d'un important travail de fond afin d'obtenir l'accord des agriculteurs une fois qu'ils auront été bien informés, l'accord des habitants du secteur et l'accord sur les financements de l'Entente"*.

A la demande de M. Lamorlette, vice-président de l'Entente et Conseiller général du canton de Varennes-en-Argonne, les services ont effectué en sa compagnie le 24 novembre, une visite de terrain. Elle avait pour but d'envisager la possibilité de déplacer de quelques centaines de mètres, en aval, le projet d'aménagement. Cette petite délocalisation permettrait, si sa réalisation technique s'avérait réalisable et intéressante d'un point de vue hydraulique, de rassurer la population du village de Boureuilles et d'obtenir un consensus local sur le projet.

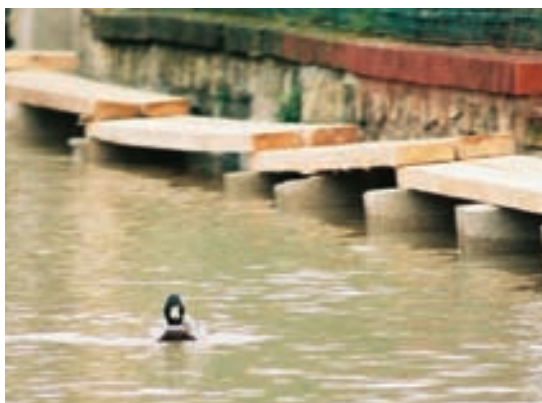
Une réunion de travail a par ailleurs été programmée le 5 décembre à la maison de l'Agriculture de la Meuse à Verdun. M. Seimbille a pu, lors de cette réunion tenue en présence du président de la Chambre d'agriculture de la Meuse, M. Pelletier, de Mme Jadoul, présidente de la FDSEA du département, de MM. Lamorlette et Chazal, ainsi que des représentants des différents services concernés, expliquer la stratégie de l'Entente en matière d'aménagements et les garanties qu'elle se propose d'offrir au monde agricole au travers des différents protocoles (protocole global et local, adapté à chacun des projets d'aménagement).

Le projet de Savigny-sur-Aisne (08)

Un consensus auprès des administrateurs des Ardennes s'est dessiné en février pour engager des études sur le site de Savigny-sur-Aisne. Ce projet, identifié par ISL en 2002, présente des potentialités importantes, d'environ 3,7 millions de m³, qui apporteraient un service considérable pour la commune sinistrée d'Attigny et l'agglomération de Rethel. Cet aménagement, combiné à celui de Boureuilles (55), procurerait un gain de 40 cm à Attigny, 14 cm à Rethel, et encore 25 cm à Soissons.

Toutefois, les premiers échanges avec les représentants de la Profession agricole ont obligé les services à expliquer la stratégie de l'Entente à l'horizon 2013 et dans sa globalité, dans le souci de faire la démonstration de l'intérêt d'un site Ardennais. A la fin de l'année, malgré plusieurs réunions d'explication à l'invitation du Conseil général, l'acceptabilité d'un site dans les Ardennes, pourtant d'une efficacité significative, est loin d'être acquise.

Ainsi, l'enveloppe consacrée aux études, d'un montant de 680 000 € HT, n'a pu recevoir le moindre commencement d'exécution et le marché de maîtrise d'œuvre, que la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer à HYDRATEC, n'a pu être notifié, précarisant ainsi l'imputation de ces coûts sur les CPER 2000-2006.



L'étude de faisabilité d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne à l'amont et à l'aval de Soissons (02)

Commencée en octobre 2004, l'étude confiée au bureau d'études ISL s'est terminée au printemps 2006. Cette étude avait pour objectif d'identifier des sites potentiels d'aménagements d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne sur le secteur compris entre Berry-au-Bac (02) et Rethondes (60).

Une première hiérarchisation de sites pré-identifiés en fonction de leurs contraintes et de leurs avantages avait permis au bureau d'études de proposer des scénarios potentiels d'aménagements dans trois secteurs de la vallée : de Cuiry-lès-Chaudardes à Presles-et-Boves, de Vailly-sur-Aisne à Bucy-le-Long et enfin de Pernant à Attichy.

Cependant, ISL a considéré que les sites offraient un intérêt hydraulique modeste, qu'ils soient envisagés individuellement ou regroupés en secteurs. Leur réalisation serait par ailleurs coûteuse, avec généralement des contraintes socio-économiques ou environnementales fortes. Aucun d'eux ne permettrait par ailleurs les stockages volumineux d'eau espérés, essentiellement en raison de la forte urbanisation de la vallée et d'une imperméabilité insuffisante des étangs.



Au vu de ces préconisations et après analyse des gains potentiels envisageables par l'aménagement de casiers hydrauliques sur ces sites, la programmation 2007-2013 n'a pas embarqué de projets sur ces secteurs.

L'étude s'est terminée courant juillet avec la livraison des derniers éléments prévus au marché : rapports finalisés, validés et reproduits, note de synthèse, couches cartographiques du système d'information géographique, ... Le marché est soldé.



L'étude de faisabilité d'aménagements d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Varesnes

Commencée en novembre 2005, l'étude de faisabilité d'aménagements de lutte contre les inondations sur le secteur de Varesnes (60), confiée au bureau d'étude SOGREAH, s'est terminée en fin d'année 2006.

L'objectif de cette étude était multiple :

- établir un état des lieux géologique, hydraulique et environnemental du secteur,
- déterminer la faisabilité d'aménagements de lutte contre les inondations,
- étudier la digue actuelle de protection de Varesnes et préconiser ensuite les actions à entreprendre à la fois pour la pérennité de l'ouvrage et pour diminuer son impact sur les écoulements en crue.

L'étude montre que la réalisation de casiers hydrauliques latéraux à l'Aisne sur le secteur de Varesnes est difficilement réalisable. Deux raisons majeures amenuisent sérieusement tout potentiel de stockage par casiers lors de fortes crues. D'une part, compte tenu de la forte perméabilité des sols sous-jacents (anciennes gravières), les casiers risqueraient d'être en eau avant leur remplissage, ce qui diminuerait drastiquement leur volume de stockage. D'autre part, les casiers latéraux induisent un impact important sur les hauteurs d'eau en amont. Ainsi, les modélisations effectuées montrent que pour une crue quinquennale avec casiers, les niveaux atteints sont supérieurs à ceux d'une crue décennale sans casier. Pour une crue décennale, les niveaux atteints sont proches de ceux de la crue 1993.

Pour diminuer ces impacts, des casiers plus petits sont envisageables, mais au détriment des gains sur les hauteurs d'eau en aval. Par conséquent, que ce soit d'un point de vue strictement hydraulique et environnemental ou du point de vue de l'efficacité des ouvrages sur les diminutions des hauteurs d'eau, les casiers latéraux ne peuvent être réalisés sur le secteur d'étude.

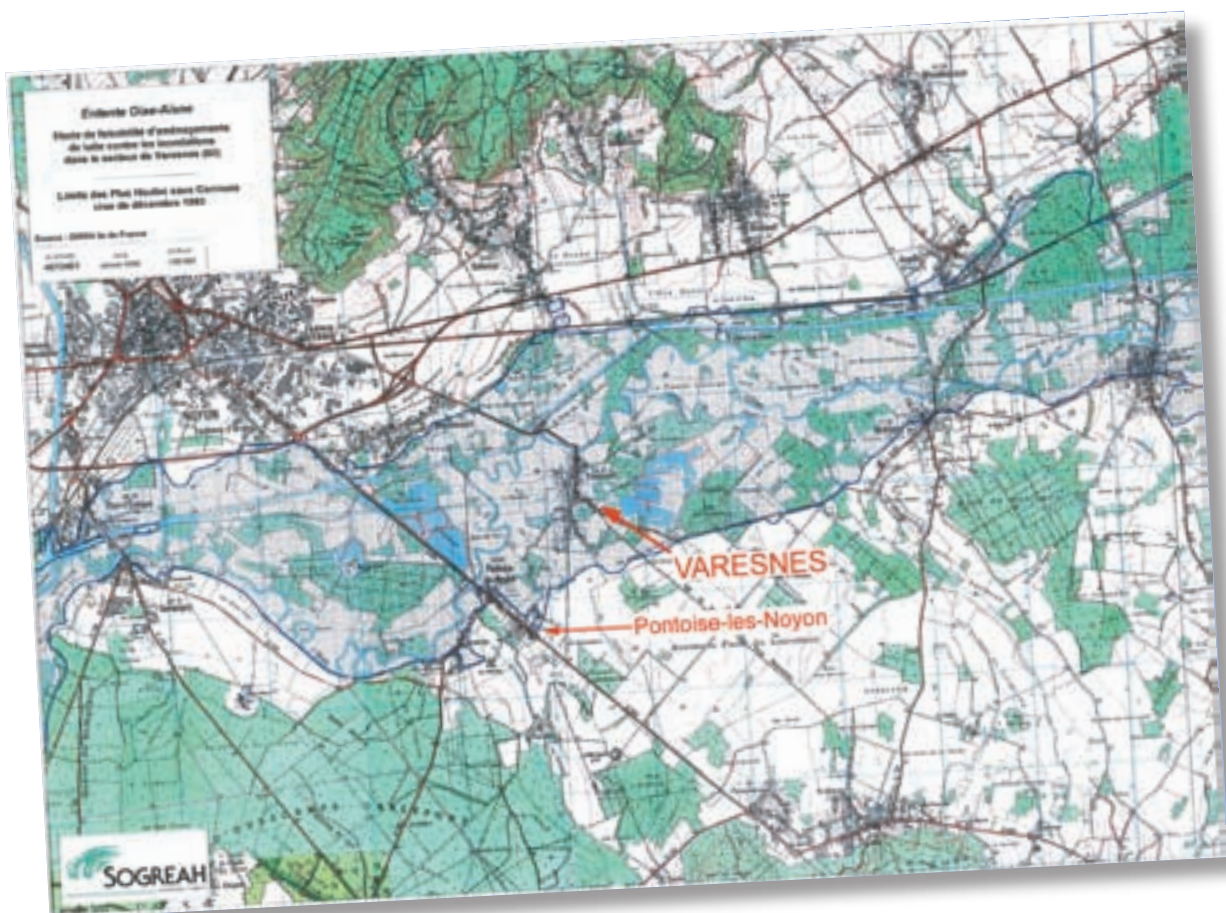
Expertise de la digue de Varesnes

Le diagnostic de la stabilité de la digue actuelle démontre qu'elle ne peut rester en l'état. De trop nombreux points faibles dans sa conception et sa très probable submersion en cas de crue type 1993 le démontrent. Les risques de rupture brutale sont

ainsi trop importants lors d'une forte crue, ce qui revient à ajouter un risque technologique au risque naturel préexistant. Deux scénarios d'aménagements, dimensionnés pour une crue de période de retour centennale, sont proposés pour faire face à cette situation. Un premier scénario comporte le rehaussement et le confortement de la digue actuelle sur l'ensemble de son linéaire. Un second scénario préconise le rehaussement et le confortement de la digue actuelle en sa partie nord, l'arasement de sa partie sud et la réalisation d'une contre-digue parallèle aux écoulements, au sud du village. Ce dernier scénario permet de rétablir les écoulements naturels en lit majeur en rive gauche au sud de Varesnes et de diminuer l'impact de la digue sur les hauteurs d'eau en amont, sans toutefois aggraver les inondations au niveau du village (en association avec un ouvrage de décharge sous la RD934 en aval de Varesnes, les impacts sont encore moindres). C'est également le seul scénario qui semble acceptable à la police de l'eau au titre de la restitution d'un champ d'expansion naturelle des crues. Dans ce contexte, les travaux de réalisation de digues de protection pour les villages de Pontoiselles-Noyon et de Couarcy, situés en aval du secteur, devront accompagner ceux de la digue de Varesnes.

La réunion du 28 novembre, à la sous-préfecture de Compiègne, en présence du député de l'Oise, M. Gonnot, du sous-Préfet, M. Gouteyron, des maires des communes du secteur de Varesnes et des





associations riveraines, avait pour but de parvenir au choix de l'un des deux scénarios d'aménagement de la digue de Varesnes. Les services de la DDE de Compiègne et du SNS étaient également représentés. Si aucun consensus précis n'a été élaboré à l'issue de cette réunion, l'Entente Oise-Aisne reste néanmoins en appui auprès de la sous-Préfecture pour la suite de ce dossier. Dans un premier temps, la définition de projet comprendra l'élaboration d'un plan de financement, l'octroi des accords de subvention, et débouchera sur la constitution des dossiers d'enquêtes (demande de Déclaration d'utilité publique, demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau). Suite à l'instruction des demandes d'autorisations administratives, les travaux, tant sur Varesnes que sur Pontoise-les-Noyon, pourraient être réalisés en deux tranches pour des questions financières. L'estimation globale de ces travaux correspondant au scénario d'aménagement n°2 s'élèverait approximativement à 2 millions d'euros HT. La durée prévisionnelle des études et des travaux est estimée à 4 ans.

Protocole agricole pour l'indemnisation des préjudices

La loi sur les risques naturels et technologiques du 30 juillet 2003 créait les servitudes de surinondation et par là rendait possible l'opposition au libre écoulement des eaux pour réguler les crues. Les préjudices occasionnés concernent des terrains agricoles. Depuis 2004, l'Entente réfléchissait avec les représentants de la profession agricole de cinq départements (Aisne, Ardennes, Marne, Meuse et Oise), les directions départementales de l'agriculture et de la forêt de l'Aisne et de la Marne, ainsi qu'avec l'établissement public Meuse (EPAMA) à l'élaboration d'un protocole global. Il devait comprendre les principes généraux d'indemnisation des propriétaires dont les parcelles seraient grevées d'une servitude et des exploitants dont les conditions d'usage des terres seraient modifiées.

Après deux années de travail, le protocole global d'indemnisation des préjudices agricoles liés aux aménagements dont l'Entente est maître d'ouvrage a été signé le 28 septembre par les représentants de la profession agricole de l'Oise et de l'Aisne. Ce protocole est le symbole de l'attachement réciproque des signataires à apporter toutes les garanties légitimes d'un juste traitement des agriculteurs appelés à accepter les contraintes supplémentaires au bénéfice des populations urbaines exposées aux inondations. Il ouvre la voie à des protocoles locaux qui permettront de compenser justement les préjudices induits par les aménagements dont l'Entente est propriétaire et gestionnaire.

Trois départements ont préféré repousser leur engagement au sein de ce protocole. La Meuse et les Ardennes ont proposé, par courrier en date du 9 mai, d'adopter le protocole signé avec l'EPAMA. Ce protocole étant fort semblable dans ses principes à celui élaboré par l'Entente, M. Seimbille se déclarait dès le 23 juin "favorable à la signature d'un tel protocole". Cependant, l'annonce sur le terrain le 23 mai de la potentialité d'un site à Savigny-sur-Aisne (08) semble avoir fait reculer l'espoir d'une signature prochaine de ce protocole dans ce département. Le 12 juillet, les services présentaient, à l'invitation de M. Huré, Président du Conseil général des Ardennes, la stratégie de l'Entente aux représentants des organismes professionnels agricoles et des services du Conseil général. Cette rencontre fut suivie d'une seconde le 14 novembre. A ce jour, aucune nouvelle étape n'a été franchie vers l'acceptation par les Ardennes d'un protocole global.

La même démarche d'explication a été entreprise en Meuse. Le 6 décembre, M. Seimbille et les services rencontraient les représentants de la profession agricole à la Maison de l'agriculture à Verdun.

Le Président de la Chambre d'agriculture de la Marne, M. Notat, exprimait par courrier en date du 13 mars son

"opposition actuelle à tout projet d'ouvrage d'écrêtement des crues dans notre département, et par la même à la signature d'un quelconque protocole".

M. Seimbille a rencontré, avec les membres de direction de l'Entente, M. Notat à la Maison de l'agriculture de la Marne afin de préciser la stratégie de l'Entente et ses projets sur ce département. Ensemble, ils ont reconnu la qualité du travail accompli pendant deux ans sur un sujet novateur et la pertinence, tant sur le fond que sur la forme, des principes retenus conjointement avec les techniciens de la Marne et les représentants de la FDSEA. Grâce à cet échange franc et constructif, les positions et les craintes des uns et des autres ont pu être clairement exprimées.

Les grands principes contenus dans le protocole :

- la notion de servitude d'inondation pour les terrains concernés par l'aménagement
- l'acquisition par l'Entente des terrains concernés par l'emprise des ouvrages
- la prise en considération de la non transparence des aménagements
- l'indemnisation forfaitaire due lors des sur-inondations conséquentes provoquées par les crues rares, tant que l'ouvrage existe
- la reconnaissance de l'extension de la zone inondée lors du fonctionnement de l'aménagement et les conditions d'indemnisation pour ces terrains nouvellement impactés par les inondations
- la prise en charge par l'Entente de la réalisation d'états des lieux périodiques après un état des lieux initial
- la prise en compte de certains préjudices matériels difficilement prévisibles pouvant être créés par l'aménagement et impliquant indemnités
- l'établissement de protocoles locaux préalablement à chaque passage en enquête publique d'un projet



Mme Aelvoet, M. Poulain, M. Seimbille, M. Pinta apposent leurs signatures sur le protocole le 28 septembre

Les aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations

L'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise et de l'Aisne par l'Entente constitue l'axe principal de la stratégie d'aménagement hydraulique du bassin pour réduire le risque inondation. L'objectif est de réduire pour l'avenir l'importance des dommages et pertes économiques et de limiter les drames humains occasionnés par les fortes crues telles celles de 1993 ou 1995 qui ont affecté l'ensemble du bassin.

L'Entente assure non seulement la maîtrise d'ouvrage pour les plus importantes opérations de cette nature mais elle aide aussi les collectivités qui souhaitent réaliser des aménagements ayant pour objectif l'abaissement des niveaux d'eau atteints lors des fortes crues. Ces aides sont apportées au taux de 50 % pour les études et de 20 % pour les travaux.

La réalisation de protections localisées des zones urbaines exposées à de fréquentes inondations constitue le second axe de cette stratégie.

Des aides peuvent donc être apportées par l'Entente aux collectivités locales (et à leurs groupements) qui veulent prendre la maîtrise d'ouvrage de travaux de protection rapprochée des centres urbains existants dans les zones à risque soumises à une forte occupation des sols. Un taux d'aide respectif de 50 % et de 10 % est appliqué pour les études et les travaux correspondants.

Le tableau ci-dessous indique, pour chacune des années 2003 à 2006, le nombre de projets de lutte contre les inondations subventionnés (étude et travaux), le montant des aides attribuées et le montant des dépenses éligibles relatives à ces projets.

La liste des projets subventionnés et des collectivités bénéficiaires est jointe en annexe.

Années	Montant des subventions attribuées (euros)			Nombre de projets subventionnés	Montant de l'assiette subventionnable par l'Entente (euros)	
	Agence de l'eau	Conseils généraux (Entente Oise Aisne)	Conseil général de l'Aisne			Total
2003	néant	4 948	néant	4 948	1	9 895
2004	néant	53 005	néant	53 005	1	106 010
2005	néant	233 641	néant	233 641	7	717 778
2006	néant	114.321	néant	114.321	6	532.640
Opérations acceptées	néant	57.569	néant	57.569	7	350.878
Opérations à réserves	néant	3.196	néant	3.196	1	31.960

III - Actions d'hydraulique douce, entretien et restauration des cours d'eau

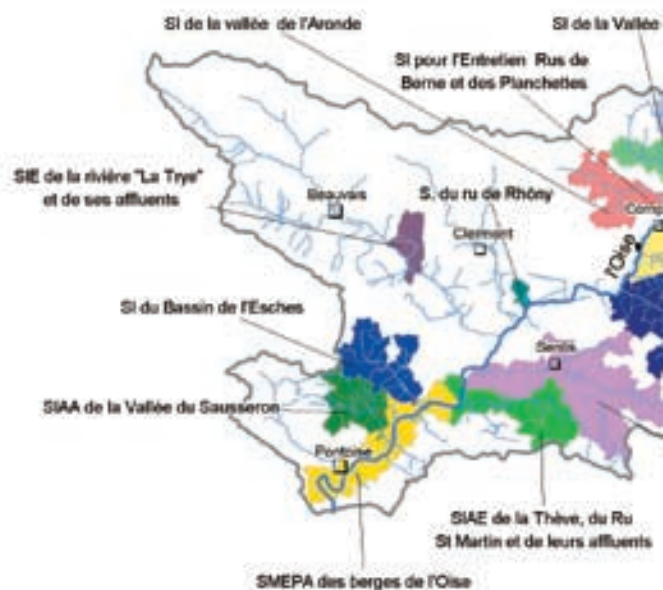
Le maintien des capacités d'écoulement des eaux dans le lit mineur des rivières et de l'équilibre de la végétation rivulaire, constitue l'un des aspects de la gestion des milieux aquatiques et participe à la gestion du risque inondation. Toutefois, les compétences relatives à

l'entretien des cours d'eau varient selon leur statut juridique. Le tableau suivant indique la répartition des responsabilités pour les différentes sections :

Statut du cours d'eau	Responsabilité	OISE	AISNE
Non domanial	les riverains et, par substitution, les collectivités locales et leurs groupements (syndicats de rivières, etc.)	en amont de Beator (02) ainsi que tous les affluents de l'Oise.	en amont de Mouron (08) et tous les affluents de l'Aisne
Domanial non navigable	Etat qui donne mandat à l'Entente Oise-Aisne	entre Beator (02) et le Plessis-Brion (60)	entre Mouron (08) et Condé-sur-Aisne (02)
Domanial navigable	Voies navigables de France	en aval du Plessis-Brion jusqu'à la confluence avec la Seine à Conflans-Sainte-Honorine	en aval de Condé-sur-Aisne (02) jusqu'à la confluence avec l'Oise

La politique de l'Entente Oise-Aisne a longtemps consisté à favoriser l'écoulement des eaux par la réalisation de travaux de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau. Elle cherchait par ailleurs à faire émerger des maîtres d'ouvrage susceptibles de prendre en charge ces travaux sur les rivières et sections de rivières non domaniales du bassin versant en mobilisant les participations des Conseils généraux membres de l'Entente et les aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie aux taux de 25 % et 40 % respectivement.

Par ailleurs, l'Entente Oise-Aisne assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien et de restauration des sections non navigables des rivières domaniales Oise et Aisne. Elle reçoit une aide de l'Agence de l'eau (40 %) et des Départements sur lesquels s'effectuent des travaux.



Aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau

L'Entente Oise-Aisne assure conjointement avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), le financement d'un programme annuel d'aides aux collectivités locales et à leurs groupements pour les travaux qu'elles souhaitent réaliser en matière d'aménagement et d'entretien régulier des rivières sur lesquelles elles ont acquis la compétence.

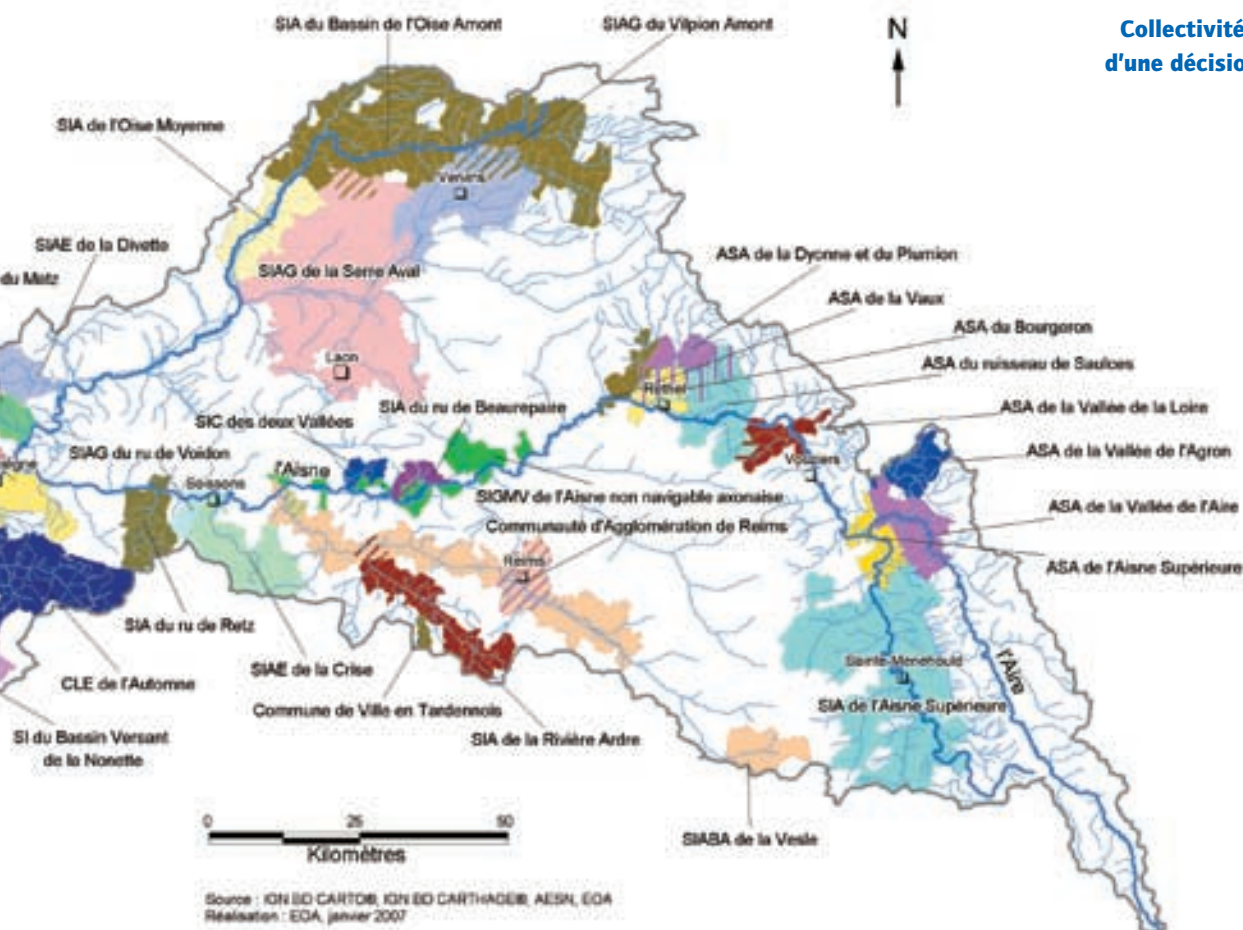
Ces travaux peuvent également être réalisés par des communautés de communes, ou encore par des groupements de propriétaires riverains, rassemblés en associations syndicales autorisées (ASA).

Ces collectivités se substituent ainsi aux riverains dans leurs obligations légales d'entretenir le lit et les berges des cours d'eau non domaniaux dont ils sont les propriétaires. Créés à l'initiative des communes, une soixantaine de syndicats intercommunaux d'aménagement de rivières existent aujourd'hui sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne.



L'Entente Oise-Aisne continue à favoriser la constitution de toutes structures collectives (syndicats intercommunaux ou autres) souhaitant acquérir la compétence requise pour l'aménagement et l'entretien des rivières. En effet, une aide au fonctionnement pendant les trois premières années qui suivent leur création peut leur être délivrée.

En 2006, cinq collectivités ont sollicité une telle aide. Le Syndicat mixte intercommunal d'aménagement du bassin de la Vesle, a pu bénéficier pour la première fois d'une aide financière pour la constitution de la cellule d'animation du SAGE (Schéma d'aménagement et de



Collectivités ayant bénéficié d'une décision d'aide en 2006

gestion des eaux) Aisne Vesle Suiippe. Le régime d'aide à la création de syndicat a en effet été étendu aux structures animant un SAGE, sous conditions.

Les services de l'Entente Oise-Aisne assurent l'instruction des dossiers de demandes de subvention en concertation avec l'Agence de l'eau ainsi que le secrétariat du Comité technique de l'Entente. Ce dernier est chargé d'examiner la pertinence des projets et de produire un avis technique préalable à la présentation au Conseil d'administration des projets considérés éligibles aux aides de l'Entente.

Le Comité technique, présidé par le directeur des services de l'Entente par délégation du président, comprend des représentants des Conseils généraux membres, des services de l'Etat (DIREN, DDAF, SNS), de l'Agence de l'eau, et des experts invités es-qualité.

Le Conseil d'administration délibère sur les propositions d'affectation qui lui sont soumises après examen par le Bureau de l'Entente.

Les services de l'Entente assurent la gestion des programmes d'aides et la comptabilité des crédits afférents mis à sa disposition par l'Agence de l'eau à travers des conventions financières annuelles et des participations des Conseils généraux membres.

Depuis septembre 2005, le Conseil général de l'Aisne a lui aussi confié à l'Entente Oise-Aisne la gestion des

aides qu'il apportait en matière d'entretien et de restauration de rivières. La visibilité du Conseil général de l'Aisne est, quoi qu'il en soit, assurée, notamment par son logo sur les arrêtés de subvention ou par l'explicitation des aides qu'il verse dans les différents courriers aux collectivités.

Depuis 2003, l'appel aux départements membres est adapté aux besoins de décaissements pour l'année en cours, à l'aide d'une estimation pour chaque dossier des prévisions de paiement. L'appel comprend un premier acompte à hauteur de 50 % de l'inscription au budget primitif (qui est elle-même issue d'une prévision de décaissements) et un solde ajusté au vu de l'avancement constaté des travaux réalisés par les collectivités.

Cette rupture avec la pratique passée évite notamment de collecter des fonds qui ne font pas l'objet in fine de dépenses de la part de l'Entente.

Une autre modification dans la gestion des aides a été apportée en 2003 : de nombreuses collectivités ne réussissaient pas à inscrire leur programme de travaux dans les contraintes de gestion imposées par l'Entente (commencement des travaux dans la première année qui suit la prise d'arrêt, achèvement dans les deux ans), contraintes par ailleurs dictées par la nécessaire célérité d'avancement des programmes dans leur globalité.

C'est pourquoi, la décision d'aide du Conseil d'administration n'est plus suivie d'un arrêté de subvention, mais d'une lettre du président de l'Entente autorisant



Années	Montant des subventions attribuées (euros)			Total	Nombre de projets subventionnés	Montant de l'assiette subventionnable par l'Entente (euros)
	Agence de l'eau	Conseils généraux (Entente Oise Aisne)	Conseil général de l'Aisne			
2002	479 790	572 559		1 052 349	28	2 301 709
2003	643 956	343 106		987 062	31	1 385 241
2004	718 360	498 945		1 217 305	32	2 093 316
2005	1 487 882	728 054	120 983	2 336 919	57	3 407 980
2006	927 318	587 689	196 799	1 711 806	47	2 451 421
Opérations acceptées	1 757 154	825 954	328 623	2 911 731	58	3 636 067
Opérations à réserves	219 375	156 221	1 260	376 856	13	461 354

la collectivité à commencer les travaux. Au vu d'éléments attestant de ce commencement (ordre de service à l'entrepreneur), d'un article de presse annonçant les travaux et citant les partenaires financiers et d'un panneau de chantier. Dans le cas de travaux dont le montant est supérieur à 50 000 € HT, l'arrêté de subvention est émis pour une validité de deux ans. Ce mécanisme permet de mieux adapter la gestion des aides aux contraintes de programmation des collectivités.

Courant 2005, le Conseil d'administration de l'Entente a souhaité se positionner sur des demandes de révision d'assiette pour des aides déjà octroyées. Désormais, des règles différentes sont envisagées selon la motivation des demandes. En règle générale, la révision est acceptée intégralement sauf en cas de sous-estimation de la collectivité (révision limitée à 15 % de l'assiette initiale). L'Agence de l'eau, pour sa part, n'intègre pas de plafond dans sa décision.

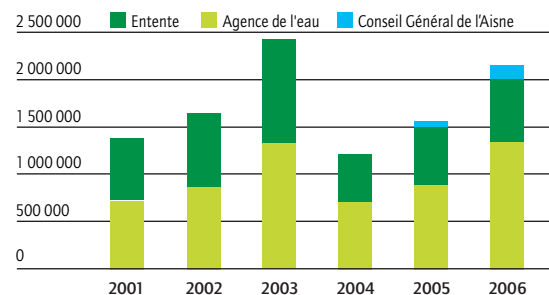
En 2006, le Conseil d'administration de l'Entente a voté une révision du dispositif des aides afin de considérer l'assiette éligible au regard de son statut vis-à-vis du FCTVA. Ainsi les collectivités qui sont éligibles au FCTVA et dont les dépenses sont inscrites sur un compte 21 ou 23 recevront désormais des aides en HT.

Le tableau ci-dessus indique, pour chacune des années 2002 à 2006, le nombre de projets d'entretien et de restauration de rivières subventionnés (études et travaux), le montant des aides attribuées et le montant des assiettes éligibles relatives à ces projets. Les opérations acceptées font référence aux dossiers bénéficiant d'une décision d'aide mais dont les travaux n'ont pas commencé ; les opérations à réserves ont fait l'objet d'une décision d'aide sous réserve de la fourniture de pièces administratives complémentaires.

La liste des projets subventionnés et les collectivités bénéficiaires est jointe en annexes.

Le nouveau système de gestion des aides ne permet pas une lecture cohérente des engagements pris par l'Entente et l'Agence de l'eau au fil des années. Aussi, seul le rythme des décaissements permet d'apprécier l'évolution des aides versées aux collectivités. Le graphique ci-après représente l'évolution des décaissements pour le compte de l'Entente et de l'Agence de l'eau, entre 2001 et 2005, et pour le compte du Conseil général de l'Aisne mais seulement depuis 2005.

Evolution des décaissements (en euros)



De forts décaissements ont eu lieu en 2003, année où les programmes 2000 et 2001 sont arrivés simultanément à échéance ; en effet, les arrêtés laissaient 3 ans pour réaliser les travaux jusqu'en 2000, puis la durée de réalisation a été diminuée à 2 ans à compter du programme 2001.

L'année 2004 apparaît comme modeste au regard du rythme habituel des aides versées. Les décaissements ont repris en 2005 un rythme plus conséquent qui s'est accentué en 2006. C'est essentiellement les décaissements de l'Agence de l'eau qui ont augmenté en raison de sa participation au taux de 70 % sur quelques dossiers d'aide coûteux.

Travaux d'entretien et de restauration des rivières domaniales non navigables

L'Entente Oise-Aisne réalise des travaux en rivières domaniales non navigables depuis sa création, en qualité de maître d'ouvrage. Le plan de financement de ces travaux a été, comme en 2005, particulièrement désavantageux pour l'Entente qui réalise des travaux pour compte de tiers. En effet, elle reçoit 40 % de l'Agence de l'eau et 15 % des Conseils généraux membres, concernés par ces travaux (Aisne, Ardennes, Oise). L'Etat a une nouvelle fois été absent de ce plan, estimant que l'aide qu'il apportait jusqu'en 2002 devait faire l'objet d'un transfert auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre de décroisement des aides Etat-Agence, tandis que cette dernière estimait que les travaux en rivière domaniales étaient exclus de telles mesures.

Les travaux 2006 ont correspondu à la seconde tranche du programme pluriannuel élaboré entre 2002 et 2004 par le bureau d'études SIEE, d'un montant de 960 400 € TTC. Ils ont concerné les communes de Voncq, Semuy, Rilly-sur-Aisne, Saint-Lambert et Mont de Jeux, Attigny, Givry, Amagne, Ambly-Fleury, Seuil, Thugny-Trugny, Rethel, Biermes, Sault-les-Rethel, Acy-Romance, Barby, Nanteuil-sur-



Aisne, Taizy, Château-Porcien, Condé-les-Herpy. Une réunion d'information des maires s'est tenue préalablement aux travaux, le 7 juin à Attigny.

Un enlèvement des embâcles les plus préjudiciables a été effectué sur l'ensemble du linéaire des deux cours d'eau Oise et Aisne en fin d'année.

Sur indication de la fédération des Ardennes pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, deux bras morts ont été remis en communication avec l'Aisne, rendant ces annexes propices à la fraie. Ils se situent à Vrizey et à Rilly-sur-Aisne.



Enfin, des chaînes ont été enfouies en fond de lit à Tergnier sur l'Oise et à Mouron, Brécy-Brières et Rilly-sur-Aisne. Elles servent à apprécier les quantités de sédiments remis en mouvement lors des épisodes de crue, aidant ainsi à la compréhension de la dynamique des écoulements. Les conclusions pourront être tirées après l'hiver 2006-2007.

Les travaux sur la végétation sont réalisés par l'entreprise Forêts et paysages sur l'Aisne, TPRF Ruget sur l'Oise, les actions morphologiques comme les frayères, sont réalisées par l'entreprise Chantiers du barrois, le tout sous la maîtrise d'œuvre du groupement SPMC Benoist Journal.

Transfert du Domaine public fluvial aux collectivités

La loi du 30 juillet 2003 sur les risques naturels et technologiques a prévu la possibilité pour l'Etat de transférer une partie du Domaine public fluvial (DPF) aux collectivités. S'agissant du bassin de l'Oise, le Préfet coordonnateur de bassin Seine Normandie a saisi l'Entente le 22 juillet d'une demande d'avis de principe sur le transfert des rivières Oise et Aisne domaniales non navigables.

Si l'Entente réalise depuis sa création des travaux d'entretien et de restauration sur ces rivières, sans participation directe de l'Etat depuis 2003, il convient de constater que la gestion d'un patrimoine diffère d'un programme d'action sur la végétation.

Aussi, le débat qui s'est tenu au Conseil d'administration du 5 octobre a mis en évidence l'incertitude sur le devenir de 12 ouvrages recensés sur ces cours d'eau. Par ailleurs, sans avantage financier, il apparaît que le Conseil d'administration ne voit pas d'intérêt à un tel transfert.

Des discussions suivies, notamment avec la DIREN Ile-de-France, ont permis d'avancer sur le devenir des ouvrages : étant pour la plupart nécessaires à l'alimentation en eau des canaux latéraux, non transférables, il ne sont pas concernés par le transfert.

Un prochain débat sera relancé, une fois la question financière discutée et l'avis des six présidents de Conseils généraux recueilli.

Programme de modernisation des pluviomètres - modélisation HYDROMATH

Afin de répondre aux besoins du modèle HYDROMATH, qui permet une prévision des débits dans les hauts bassins de l'Oise à Hirson et de l'Aisne à Mouron, l'Entente Oise-Aisne avait prévu une modernisation du réseau de pluviomètres nécessaires à son bon fonctionnement.

Une convention cadre a été signée entre la Direction de l'eau du ministère de l'écologie et du développement durable et Météo France pour la période 2005-2008 ; elle permet de répondre aux besoins pluviométriques récurrents des SPC de France.

Suite à cet accord, l'Entente Oise-Aisne s'était retirée de cette action en attendant la réalisation effective du réseau, envisagé toutefois avec des ambitions fortement dégradées (moins de pluviomètres que prévus et dont l'installation est plus échelonnée dans le temps).

Quelques espoirs ont été nourris au cours de cette année afin que l'Entente Oise-Aisne, en tant que maître d'ouvrage, puisse engager cette modernisation, et ce plus rapidement que Météo France. Toutefois les démarches du SNS (SPC Oise-Aisne), comme celle de l'Entente Oise-Aisne, n'ont pas abouti.

Une adaptation du modèle HYDROMATH est toujours prévue en cours d'année 2007 afin de l'adapter au réseau pluviométrique tel qu'il sera constitué.

Perspectives



Perspectives

L'acceptation unanime des statuts de l'Entente apporte à l'Institution une sérénité nécessaire à la poursuite de ses engagements. Les travaux de Longueil-Sainte-Marie se poursuivent à un bon rythme et nous pouvons considérer que nous sommes aujourd'hui à mi-course. Les enquêtes administratives concernant le projet de Proisy se sont déroulées sereinement et l'arrêté du Préfet devrait nous parvenir prochainement. Des travaux réalisés au second semestre 2007 nous permettraient une mise en service de l'aménagement dès l'hiver prochain.

J'ai également bon espoir que la solidarité réaffirmée au travers de nos statuts se traduira prochainement sur le terrain et notamment dans les hauts bassins. Les efforts financiers acceptés par les Départements de l'aval (Aisne, Oise, Val d'Oise) se comprennent comme un juste retour de l'acceptation d'aménagements par les territoires où les masses d'eau se collectent (Ardennes, Marne et Meuse). La signature du protocole global d'indemnisation des préjudices agricoles, complété par un protocole local propre au projet de Proisy, garantit une compensation équitable des préjudices occasionnés à la profession agricole.

L'Entente a initié en 2006 deux débats d'importance pour son avenir : la reconnaissance en tant qu'EPTB et le transfert du Domaine public fluvial. Consultés à ce sujet, les Départements aimeraient à minima obtenir la garantie d'une stabilité financière et d'une maîtrise des domaines de compétence dévolus à l'Institution. 2007 devrait nous permettre de dégager une position de principe sur ces sujets essentiels qui orienteront l'avenir de l'Entente.

L'année 2007 sera également importante pour le cadrage d'une des activités historique de l'Entente : les aides aux collectivités pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau et les travaux de lutte contre les inondations. Les services travaillent à un guide reprenant toutes les aides susceptibles d'être apportées et la "philosophie" de l'Entente qui guide à leur octroi. Il sera disponible dans le courant de l'année.

Enfin, l'Entente trouvera en cours d'année, un nouveau rythme de fonctionnement grâce au regroupement des services dans un nouveau local. Le déménagement prévu à l'été 2007, permettra, pour la première fois, de réunir les services techniques et les services administratifs dans des bureaux à la fois plus fonctionnels et plus agréables, tout en tendant vers une maîtrise des coûts de fonctionnement.

Gérard SEIMBILLE
Président de l'Entente Oise-Aisne

Annexes

Rétrospective 2006

Janvier

12 janvier	Réunion du comité de pilotage de l'étude de faisabilité d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Varesnes (60)
12 janvier	Réunion du Bureau de l'Entente
20 janvier	Présentation du futur tracé de la digue de protection des bas quartiers de Pontpoint à la population en accompagnement du projet de Longueil-Sainte-Marie (60)
23 janvier	Réunion de lancement de l'état des lieux agricoles réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en accompagnement du projet de Longueil-Sainte-Marie (60)
24 janvier	Rencontre du Président et des services avec M. Louis Hubert, directeur régional de l'environnement de l'Île-de-France
24 janvier	Réunion annuelle avec les représentants d'associations de sinistrés de l'Oise et du Val d'Oise, à Cergy (95)
31 janvier	M. Seimbille et les services rencontrent M. Fradin, directeur de l'Agence de l'eau Seine Normandie au sujet du non décroisement des aides de l'Etat

Février

2 février	Conseil d'administration de l'Entente
3 février	Réunion avec la chambre d'agriculture de l'Aisne afin de préciser le contenu du protocole local d'indemnisation des préjudices agricoles sur le site de Proisy (02)
9 février	Réunion du comité de suivi de l'étude "approche économique de la réduction du risque inondation et actions de communication associées"
15 février	Réunion de présentation des maquettes de l'exposition itinérante à l'Agence de l'eau
16 février	Rencontre des services avec le maire de Longueil-Sainte-Marie et les propriétaires de la ZAC Paris-Oise
20 février	Les services rencontrent les Conseillers généraux concernés des Ardennes afin de présenter le site potentiel à étudier dans ce département

Mars

6 mars	Les services rencontrent M. Roy (Etablissement public Loire) à propos de la mise en pratique du logiciel OSIRIS
7 mars	Réunion de suivi de l'état des lieux agricoles à Pontpoint, en accompagnement du projet de Longueil-Sainte-Marie
9 mars	Comité technique
10 mars	Lancement officiel du chantier de Longueil-Sainte-Marie, en présence de nombreux élus
16 mars	Réunion du comité de pilotage de l'étude de faisabilité d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Varesnes
16 mars	réunion du Bureau de l'Entente
17 mars	Rencontre avec Jean Dunglas ingénieur général du génie rural afin d'évoquer les évolutions possibles de la stratégie de l'Entente
27 mars	Réunion du comité de suivi de l'étude "Approche économique du risque inondation"
30 mars	Commission d'appel d'offres
30 mars	Réunion de présentation du protocole d'indemnisation des préjudices agricoles aux exploitants de Proisy (02)

Avril

4 avril	Réunion de l'état d'avancement de l'état des lieux agricole réalisé par la chambre d'agriculture de l'Oise en accompagnement du projet de Longueil-Sainte-Marie
6 avril	Commission d'appel d'offres
6 avril	Conseil d'administration de l'Entente
10 avril	Réunion avec M. De la Tullaye du service navigation de la Seine afin d'envisager des adaptations au règlement d'eau du projet de Longueil-Sainte-Marie
18 avril	Les services rencontrent M. Gouteyron, sous-préfet de Compiègne afin d'évoquer l'état d'avancement du projet de Longueil-Sainte-Marie
21 avril	Rencontre avec un propriétaire de Proisy afin d'envisager l'avenir de son exploitation en présence de la Chambre d'agriculture de l'Aisne
27 avril	Réunion de l'état d'avancement de l'état des lieux agricole réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en accompagnement du projet de Longueil-Sainte-Marie
28 avril	Les services arpentent le terrain avec le Service de la navigation de la Seine, dans les Ardennes, afin d'identifier au mieux les zones d'érosion

Mai

3 mai	Participation à la réunion finale d'études des mesures de protection de la ville de Marle (02) contre les crues et des suites à leur donner
4 mai	Présentation de l'Entente et de ses activités, à l'ADASEA des Ardennes, à Charleville-Mézières
11 mai	Participation à la présentation du 9 ^{ème} programme en cours d'élaboration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie
17 mai	Réunion de l'état d'avancement de l'état des lieux agricole réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en accompagnement du projet de Longueil-Sainte-Marie
17 mai	Réunion avec les financeurs (Etat, Régions, Agence de l'eau) afin de faire le point sur les opérations en cours.
19 mai	Réunion du comité de suivi de l'étude "approche économique de la réduction du risque inondation et actions de communication associées"
23 mai	M.Seimille évoque avec M.Renaud, maire de Pontpoint, la problématique inondation sur cette partie de l'Oise
23 mai	Présentation à Savigny-sur-Aisne (08) du projet et de la démarche proposée par l'Entente au maire ainsi qu'au Conseiller général et à des représentants de la profession agricole
23 mai	Présentation au comité de suivi de l'exposition itinérante sur la gestion du risque inondation, des différents panneaux maquetés et illustrés
24 mai	Commission d'appel d'offres
29 mai	Rencontre avec la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Ardennes, le Conseil supérieur de la pêche, la fédération de pêche et le service de la navigation de la Seine, afin d'évoquer les travaux sur le Domainial non navigable
29 mai	Commission d'appel d'offres

Juin

6 juin	M. Seimille rencontre M. Savary et M. Scellier afin de dégager des solutions à la situation de blocage concernant la révision des statuts
7 juin	Réunion locale de présentation du programme de travaux sur le DNN, aux maires des communes concernées
8 juin	Dernière réunion du comité de pilotage de l'étude de faisabilité d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Varesnes (60)
8 juin	Comité technique de l'Entente
9 juin	M.Seimille et les services rencontrent un propriétaire d'étangs sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie
13 juin	M.Seimille et les services rencontrent M.Notat, président de la chambre d'agriculture de la Marne (point sur le protocole agricole et le programme 2007-2013 de l'Entente)
14 juin	Réunion finale d'études des mesures de protection de la ville de Marle (02) contre les crues
14 juin	Réunion de l'état d'avancement de l'état des lieux agricole réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en accompagnement du projet de Longueil-Sainte-Marie
15 juin	M.Seimille et les services rencontrent Mme Ratte, Préfet de l'Aisne (calendrier des enquêtes administratives nécessaire au lancement des travaux de Proisy)
16 juin	Participation à la Commission géographique des Vallées de l'Oise
19 juin	Présentation aux habitants de Saint-Michel (02) du Bureau d'Etude retenu pour mener à bien le projet
20 juin	Les services rencontrent les services du Conseil général des Ardennes et les représentants de la profession agricole à propos du site de Savigny-sur-Aisne (08)
26 juin	Rencontre avec les responsables du Parc Naturel Régional dans le cadre du suivi du projet de Longueil-Sainte-Marie

Juillet

3 juillet	Rencontre avec M. Gouteyron sous-préfet de Compiègne au sujet des conclusions issues de l'étude de Varesnes
7 juillet	Rencontre avec M.Helbronner du Conseil général des ponts et Chaussées au sujet du projet de Longueil-Sainte-Marie
11 juillet	Réunion avec M. Predhomme, nouveau président du SIABOA
11 juillet	Commission d'appel d'offres
12 juillet	Présentation de la stratégie de l'Entente au Conseil général des Ardennes, à l'initiative de M.Huré, président du Conseil général
24 juillet	Présentation du bureau d'étude Stucky aux élus et habitants de Watigny (02)
25 juillet	Rencontre avec M. Camp'huis, directeur du centre européen de prévention du risque inondation, en cours d'installation à Orléans
31 juillet	visite de terrain sur le site de Boureuilles

Septembre

6 septembre	Première réunion publique d'information sur le site de Boureuilles, en présence de M. Namy, président du Conseil général de la Meuse et de M. Lamorlette, premier vice-président de l'Entente
7 septembre	Commission d'appel d'offres
7 septembre	Comité technique de l'Entente
11 septembre	Rencontre avec M. Gelot, secrétaire général aux affaires régionales de la région Champagne Ardenne au sujet du financement des travaux en rivières domaniales non navigables
12 septembre	Point sur les travaux en rivières domaniales non navigables et leur financement
14 septembre	Commission d'appel d'offres
14 septembre	Bureau de l'Entente Oise-Aisne
15 septembre	Rencontre avec M.Verdisson du SAGE Aisne-Vesle-Suippe, afin d'évoquer la question de la reconnaissance des différentes instances en tant qu'EPTB
26 septembre	Réunion avec les représentants de la chambre d'agriculture de l'Oise pour l'élaboration d'un protocole local d'indemnisations des préjudices agricoles sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie
28 septembre	Signature du protocole global d'indemnisation des préjudices agricoles avec les représentants agricoles et départementaux de l'Oise et de l'Aisne
30 septembre	Validation des résultats l'étude "approche économique de la réduction du risque inondation"

Octobre

3 octobre	Rencontre avec un propriétaire d'étangs du secteur de Longueil-Sainte-Marie afin de trouver une solution amiable aux questions soulevées par le projet
5 octobre	Conseil d'administration de l'Entente
6 octobre	M.Seimbille et les services rencontrent M.Grégoire, Préfet de l'Oise
10 octobre	Rencontre avec M.Holl, délégué régional du Conseil supérieur de la pêche afin d'évoquer les approches globales des impacts cumulatifs des différents aménagements sur le bassin
12 octobre	Dernière réunion de présentation et d'explications aux exploitants de Proisy du protocole local d'indemnisations des préjudices agricoles, en présence de la Chambre d'agriculture (02)
12 octobre	Visite de terrain dans le cadre des travaux sur les rivières domaniales non navigables, dans le département des Ardennes
25 octobre	Rencontre avec M. Lejealle et Mme Mercier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie au sujet des aides apportées à l'Entente
26 octobre	Comité technique de l'Entente
31 octobre	Réunion publique de présentation de l'aménagement de Proisy, en mairie de Guise

Novembre

2 novembre	Participation à la réunion sur la reconstruction du barrage de Venette au Service de la navigation de la Seine
3 novembre	Réunion publique de présentation de l'aménagement, à Proisy
6 novembre	Démarrage des enquêtes publiques relatives au projet de Proisy
9 novembre	Réunion du Bureau de l'Entente
9 novembre	Commission d'appel d'offres
14 novembre	M.Seimbille et les services participent à l'invitation du Conseil général des Ardennes à une réunion d'information sur la stratégie de l'Entente
20 novembre	Réunion à l'invitation du Préfet coordonnateur de bassin afin de finaliser la rédaction du Plan Seine
24 novembre	Visite de terrain à Boureuilles (55) avec M. Lamorlette, vice-Président de l'Entente
27 novembre	Réunion à la DIREN Ile-de-France des financeurs afin d'évoquer le plan de financement des travaux en rivières domaniales non navigables
28 novembre	Participation à la réunion organisée par M. Gouteyron, sous-Préfet de Compiègne, au sujet de suites à donner à l'étude de Varesnes
29 novembre	Participation au Comité de pilotage Natura 2000 de la vallée de l'Aisne à Rethel

Décembre

5 décembre	M. Seimbille et les services rencontrent les représentants de la Chambre d'agriculture de la Meuse au sujet du projet de Boureuilles (55)
6 décembre	Visite du barrage de Sougland avec M. Thomas, vice-président de l'Entente et du Maire de Saint-Michel, en marge du projet mené par l'Entente
7 décembre	Signature du protocole local de Proisy
7 décembre	Conseil d'administration de l'Entente
7 décembre	Fin des enquêtes publiques relatives au projet de Proisy
8 décembre	Participation à la table ronde organisée par l'université de Cergy-Pontoise sur le thème des moyens modernes de lutte contre les inondations
14 décembre	Commission d'appel d'offres

Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2006

N° délibération **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 FEVRIER 2006**

06-01	Approbation du procès verbal de la séance du conseil d'administration du 24 novembre 2005
06-02	Programmation 2006 des aides aux collectivités locales pour les travaux d'aménagement de rivières
06-03	Programme 2006 de travaux à réaliser par l'Entente, maître d'ouvrage, en rivières domaniales non navigables Oise et Aisne
06-04	Engagement de la phase "conception et concertation" des projets d'aménagements d'aires de ralentissement des fortes crues du Gland et du Petit Gland sur les sites de Saint-Michel et de Watigny (02)
06-05	Engagement de la phase "conception et concertation" du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Aire sur le site de Boureuilles (55)
06-06	Engagement de l'opération en rive droite du programme de réalisation d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site pilote de Longueil-Sainte-Marie (60)
06-07	Participations des Départements à inscrire au budget primitif 2006
06-08	Vote du budget primitif 2006
06-09	Renouvellement de la ligne de trésorerie
06-10	Modification du guide interne des procédures pour l'application du nouveau code des marchés publics
06-11	Renouvellement de l'adhésion de l'Entente Oise-Aisne au COS de la ville de Compiègne pour l'année 2006 et au versement d'une subvention au COS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 AVRIL 2006

06-12	Approbation du procès verbal de la séance du Conseil d'administration du 2 février 2006
06-13	Extension des aides au fonctionnement des collectivités, lorsqu'elles animent un SAGE
06-14	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration des rivières sans réserve
06-15	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration des rivières avec réserves
06-16	Signature d'un protocole d'indemnisation des préjudices agricoles engendrés par les ouvrages de ralentissement des crues
06-17	Projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des fortes crues sur le site de Savigny-sur-Aisne (08)
06-18	Approbation du compte de gestion et du compte administratif pour l'année 2005
06-19	Affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif
06-20	Approbation du budget supplémentaire 2006
06-21	Gestion des payes par le Centre de gestion de l'Aisne
06-22	Suppression du poste de rédacteur chef en cumul d'activités et approbation du plan d'effectif

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2006

06-23	Approbation du procès verbal de la séance du Conseil d'administration du 6 avril 2006
06-24	Adoption des nouveaux statuts de l'Entente Oise-Aisne
06-25	Aides apportées aux collectivités pour leurs travaux de restauration de cours d'eau
06-26	Aides complémentaires apportées aux collectivités (révision d'assiette)
06-27	Aides apportées à la création de syndicats
06-28	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration sans réserve
06-29	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration des rivières avec réserves
06-30	Aides aux collectivités, opérations de lutte contre les inondations sans réserve
06-31	Autorisation donnée au Président d'indemniser des dommages agricoles selon le barème publié par la Chambre d'Agriculture de l'Oise dans le cadre du chantier de Longueil-Sainte-Marie (60)
06-32	Actes notariés pour l'acquisition de terrains sur le site de Longueil-Sainte-Marie (60)
06-33	Signature d'un protocole relatif aux travaux d'études, de topographie et de sondages sur les sites de Saint-Michel et Watigny (02)
06-34	Acquisition d'une maison à convertir en bureaux
06-35	Emprunt nécessaire à l'acquisition d'une maison, sise 11 cours Guynemer, à Compiègne dans le but d'y installer les services de l'Entente
06-36	Amortissement d'un bâtiment administratif
06-37	Passation des marchés de travaux pour la transformation des locaux de l'Entente
06-38	Décision modificative n° 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2006

06-39	Approbation du procès verbal de la séance du Conseil d'administration du 5 octobre 2006
06-40	Aides apportées à la création de syndicats
06-41	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration sans réserve
06-42	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration des rivières avec réserves
06-43	Aides aux collectivités, opérations de lutte contre les inondations sans réserve
06-44	Mandat donné à l'Entente Oise-Aisne pour la réalisation des travaux d'entretien et de restauration sur les rivières domaniales non navigables Oise et Aisne
06-45	Réalisation des ouvrages de l'Entente du Projet de Longueil-Sainte-Marie, situés sur le domaine privé
06-46	Aménagement et entretien d'équipement d'infrastructure sur le domaine privé de Longueil-Sainte-Marie (60)
06-47	Protocole local d'indemnisation des dommages agricoles de Proisy (02)
06-48	Renouvellement et augmentation de la ligne de trésorerie
06-49	Participations additionnelles des Conseils généraux au titre de l'exercice budgétaire 2006
06-50	Participations des Départements à inscrire au budget primitif 2007
06-51	Budget primitif 2007
06-52	Convention de partenariat par laquelle l'Agence de l'Eau Seine-Normandie contribue aux charges de fonctionnement des services de l'Entente
06-53	Programmation 2007 des aides aux collectivités locales
06-54	Programme 2007 de travaux à réaliser par l'Entente, maître d'ouvrage, en rivières domaniales non navigables Oise et Aisne
06-55	Promotion interne d'un agent de l'Entente
06-56	Plan d'effectifs de l'Entente Oise-Aisne
06-57	Aménagement des nouveaux locaux de l'Entente et demande de transfert du permis de construire pour modification de l'usage des locaux et mise en conformité avec les normes d'accessibilité et de sécurité en vigueur
06-58	Adhésion de l'Entente Oise-Aisne au service de remplacement du Centre de gestion du Département de l'Aisne
06-59	Renouvellement de l'adhésion de l'Entente Oise-Aisne au COS de la ville de Compiègne pour l'année 2007 et au versement d'une subvention au COS

Programme d'actions de prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003 à 2006 (circulaire ministérielle du 1^{er} octobre 2002)

Liste des actions retenues

(Convention Etat - Entente Oise-Aisne - Agence de l'eau Seine-Normandie du 30 janvier 2004)

Types d'interventions	Total dépenses (2002-2006)	Autofinancement par les maîtres d'ouvrage	Agence de l'eau Seine-Normandie	Charte Oise-Aisne Volet interrégional (CPER)	Contribution additionnelle sollicitée de l'Etat
A Informer le public pour développer la conscience du risque	648 000	269 687	0	232 079	146 234
B Privilégier la concertation avec les riverains des zones inondables	45 000	27 000	0	0	18 000
C Approfondir la connaissance du risque inondation, appréhender son évolution et la rentabilité économique des actions projetées pour le réduire	500 000	148 870	0	333 333	17 797
D Réduire la vulnérabilité des enjeux implantés dans les zones inondables	320 000	64 000	96 000	32 000	128 000
E Recréer et aménager des zones d'expansion de crues en amont pour retarder l'écoulement de l'eau	28 186 143	8 472 031	654 000	17 324 095	1 736 017
F Renforcement des services de l'Entente (équipe de projet)	400 000	80 000	160 000	0	160 000
TOTAL (montant en euros TTC)	30 099 143 100,00%	9 061 588 30,11%	910 000 3,02%	17 921 507 59,54%	2 206 048 7,33%

n° Entente	n° MEDD	Intitulé	Dans la charte	Maîtrise d'ouvrage	Coût Total (dépense subventionnable)	Assiette TTC	ETAT		AESN		REGIONS		MAITRES D'OUVRAGE		AUTRES FINANCEURS	
							Part	Coût	Part	Coût	Part	Coût	Part	Coût	Part	Coût

Volet Amélioration des connaissances, information et communication

A1	1	Pose de repères de crues	X	EOA + communes	80 000		40%	32 000	20%	16 000	0%	0	20%	16 000	20%	16 000
A2	2	Appui technique aux CL pour les réunions d'info sur le risque + valorisation prévision des crues		EOA + communes	120 000	X	40%	48 000	20%	24 000	20%	24 000	20%	24 000	0%	0
A4	4	Conception et mise en œuvre d'une exposition itinérante sur le risque inondation		EOA	145 000	X	40%	58 000	20%	29 000	20%	29 000	20%	29 000	0%	0
A5	5	Production et diffusion d'une animation audiovisuelle pédagogique sur les phénomènes de crue	X	EOA	100 000	X	40%	40 000	20%	20 000	20%	20 000	20%	20 000	0%	0
A6	6	Information sur le risque inondation via internet	X	EOA	40 000		40%	16 000	0%	0	30,23%	12 090	29,77%	11 910	0%	0
B1	11	Favoriser le dialogue entre les populations amont et aval		EOA	15 000	X	40%	6 000	0%	0	0%	0	60%	9 000	0%	0
B2	12	Renforcer la concertation avec les riverains dans le cadre des études préalables		EOA	30 000	X	40%	12 000	0%	0	0%	0	60%	18 000	0%	0
					530 000			212 000		89 000		85 090		127 910		16 000

Volet Amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et d'alerte

A3	3	Création d'une station d'annonce de crue sur l'Oise et Le Plessis-Brion		EOA + communes	15 000		40%	6 000	0%	0	30,23%	4 534	29,77%	4 466	0%	0
A7	7	Compléter le dispositif d'acquisition de données pluviométriques pour optimiser les modèles pluie-débit	X	EOA	500 000		40%	200 000	0%	0	30,23%	151 130	29,77%	148 870	0%	0
A8	8	Adapter le logiciel HYDROMATH pour y intégrer les mesures des stations pluvio belges		EOA	25 000		40%	10 000	0%	0	30,23%	7 556	29,77%	7 444	0%	0
	9	Modernisation du système de prévision de crues (SNS)	X	SNS	300 000		100%	300 000								
	10	Implantation d'un radar météorologique à Maubeuge (Avesnois)	X	Météo-france	p.m (2M€)		20%	p.m								
		Prévision des crues		SPC Oise-Aisne	p.m		100%	p.m								
					840 000			516 000		0		163 220		160 780		0

n° Entente	n° MEDD	Intitulé	Dans le cadre	Maîtrise d'ouvrage	Coût Total (dépense subventionnable)	Assiette TTC	ETAT		AESN		REGIONS		MAITRES D'OUVRAGE		AUTRES FINANCEURS	
							Part	Coût	Part	Coût	Part	Coût	Part	Coût	Part	Coût
Volet Elaboration et amélioration des plans de prévention des risques inondation et des mesures de réduction de vulnérabilité																
C1	13	Etablir des cartes de vulnérabilité, de l'aléa et du risque inondation à l'attention des CL Etude de définition préalable	X	EOA	335 000 30 000	X	40% 40%	134 000 12 000	20% 0%	67 000 9 068	20% 30,23%	67000 9 068	20% 29,77%	67 000 8 932	0% 0%	0 0
C1bis	14	Mettre en place un SIG sur le risque inondation exploité par l'EOA pour le compte des CL		EOA	145 000	X	40%	58 000	20%	29 000	20%	29 000	20%	29 000	0%	0
C2	15	Faire une analyse rétrospective de l'évolution du risque inondation sur 50 ans		EOA	65 000	X	40%	26 000	20%	13 000	20%	13 000	20%	13 000	0%	0
C3	16	Evaluer les gains économiques liés à la réduction du risque inondation et apprécier la rentabilité des actions engagées à cette fin	X	EOA	110 000	X	40%	44 000	20%	22 000	20%	22 000	20%	22 000	0%	0
D1	17	Elaborer, publier et diffuser des plaquettes d'information sur les actions à engager pour réduire la vulnérabilité		EOA	20 000	X	40%	8 000	30%	6 000	0%	0	30%	6 000	0%	0
D2	18	Mettre en oeuvre un programme d'aide pour le diagnostic de la vulnérabilité des services d'eau des CL		Collectivités locales	300 000	X	40%	120 000	30%	90 000	0%	0	20%	60 000	10%	30 000
E1c	21	Elaborer un protocole d'accord avec la profession agricole pour l'indemnisation des préjudices	X	EOA	100 000	X	40%	40 000	0%	0	30,23%	30 226	29,77%	29 774	0%	0
	40	Réalisation d'un atlas de zones inondables			p.m		100%									
	41	Réalisation d'un plan de prévention des risques inondation			p.m		100%									
	43	Inventaire des ouvrages hydrauliques intéressant la sécurité des populations du projet			p.m		100%									
					1 105 000			442 000		227 000		170 294		235 706		30 000
Volet Actions de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées																
E1f	24	Etude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne à partir de gravières existantes dans le secteur de Soissons	X	EOA	200 000		40%	80 000	9,77%	19 548	30,23%	60 452	20%	40 000	0%	0
E2a	26	Restauration du lit majeur de l'Aisne à Berneuil-sur-Aisne : étude juridique et économique préalable	X	EOA	80 000	X	40%	32 000	9,77%	7 819	30,23%	24 181	20%	16 000	0%	0
	27	Restauration du lit majeur de l'Aisne à Berneuil-sur-Aisne : Maîtrise d'œuvre et travaux	X	Communauté de communes - Attichy	1 000 000		40%	400 000	0%	0	0%	0	30%	300 000	30%	300 000
E2b	29	Aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Longueil-Sainte-Marie : phase travaux 1	X	EOA	6 000 000		40%	2 400 000	0%	0	30,23%	1 813 559	29,77%	1 786 441	0%	0
	30	Aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Longueil-Sainte-Marie : phase travaux 2	X	EOA	2 700 000		40%	1 080 000	0%	0	30,23%	816 102	29,77%	803 898	0%	0
E2c	32	Aménagement d'une aire de ralentissement des crues sur le site de Proisy : travaux	X	EOA	5 000 000		40%	2 000 000	0%	0	30,23%	1 511 299	29,77%	1 488 701	0%	0
E2d	34	Aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Montmacq : travaux	X	EOA	3 000 000		40%	1 200 000	0%	0	30,23%	906 780	29,77%	893 220	0%	0
E3	35	Projets de ralentissement des crues envisagés sur 2004-2006 (secteur Soissons, Dpt Oise, Dpt Ardennes, Dpt Marne, Dpt Meuse-2, Dpt Aisne-2)	X	EOA	6 700 000		40%	2 680 000	0%	0	30,23%	2 025 141	29,77%	1 994 859	0%	0
E3bis	35bis			EOA	6 550 000		40%	2 620 000	0%	0	30,23%	1 979 802	29,77%	1 950 198		
					31 230 000			12 492 000		27 367		9 137 316		9 273 316		30000
Volet Conduite de projet																
F1	37	Créations de postes pour l'Entente (4)	X	EOA	800 000	X	40%	320 000	50%	400 000	0%	0	10%	80 000	0%	0
F2,F3	38	Equipement divers (dont location de bureau)	X	EOA	100 000	X	40%	40 000	50%	50 000	0%	0	10%	10 000	0%	0
					900 000			360 000		450 000		0		90 000		0
MONTANTS TOTAUX					34 605 000			14 022 000		293 367		9 555 921		9 887 712		330 000

Indicateurs d'activités

Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2006

Tableau 1 : collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour les travaux d'entretien et de restauration de rivières en 2006

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées (en €)			Intitulé du projet	Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			AESN	Entente	CG02			
ENTRETIEN, Programme 2006								
E05/21	SIA du ru de Beaurepaire	02	5 298	3 511	2 107	Entretien du ru de Beaurepaire et de ses affluents tranche 6		14 044
E05/22	SIAE de la Divette	60	20 076	12 548	0	Entretien tranche 2		50 191
E05/23	Deux Vallées, SI de Curage des	02	7 204	4 503	2 702	Entretien tranche 7		18 010
E06/01	SIAE de la Vallée du Matz	60	9 360	5 850	0	Entretien tranche 1		23 400
E06/02	Ardon et Moyenne Ailette, SIC des Vallées de l'»	02	9 600	6 375	3 825	Entretien de l'Ailette tranche 6		25 500
E06/03	Oise Aval, SIAG de l'» et de ses affluents	02	23 600	14 750	8 850	Entretien de l'Oise et de ses affluents tranche 7		59 000
E06/04	Fédération de pêche de la Marne	51	600	375	0	Entretien des cours d'eau programme 2005		1 500
E06/05	Dormoise, SIAH de la Vallée de la «	51	2 656	1 660	0	Entretien programme 2005		6 640
E06/06	SIAG de la Serre aval et des affluents	02	70 026	43 766	26 260	Entretien de la Serre tranche 8		175 065
E06/07	SIAG du ru du Voidon	02	3 416	2 135	1 281	Entretien tranche 5		8 540
E06/08	Ardon et Moyenne Ailette, SIC des Vallées de l'»	02	77 152	48 220	28 932	Travaux d'entretien des affluents de l'Ardon et de l'Ailette		192 880
E06/09	Ardre, SIA de l'»	51	6 122	3 826	0	Entretien programme 2006		15 305
E06/10	Deux Vallées, SIC des «	02	6 810	4 256	2 554	Entretien des rus de Vendresse et du Grand Marais tranche 8		17 024
E06/11	Aisne Supérieure, SMA de la Vallée de l'»	51	20 400	12 750	0	Entretien programme 2006		51 000
E06/12	Rive, SI pour le Curage de la «	02	6 698	5 416	5 416	Entretien programme 2006		21 664
E06/13	SIAE de la Vallée du Matz	60	1 698	1 061	0	Maîtrise d'œuvre pour les travaux		4 245
E06/14	Bourgeron, ASA du «	08	2 840	1 775	0	Entretien du ruisseau du Bourgeron programme 2006		7 100
E06/15	Loire, ASA de la Vallée de la «	08	6 000	3 750	0	Entretien programme 2006		15 000
E06/16	Saulces, ASA du ruisseau de «	08	5 996	3 748	0	Entretien du ruisseau de Saulces programme 2006		14 990
E06/17	Crise, SIAE de la « et de ses affluents	02	15 284	9 553	5 732	Entretien de la Crise		38 210
E06/18	Esches, SI du Bassin de l'»	60	53 360	33 350	0	Entretien programme 2006		133 399
E06/19	SIAA de la Vallée du Sausseron	95	7 133	3 972	0	Entretien programme 2006		15 887
E06/20	Aisne Supérieure, ASA de l'»	08	2 800	1 750	0	Entretien des berges de l'Aisne programme 2006		7 000
E06/21	Aire, ASA de la Vallée de l'»	08	12 800	4 800	0	Entretien programme 2006		32 000
E06/22	SIAE de la Thève	60	28 272	17 670	0	Entretien programme 2006		70 680
E06/23	Esches, SI du Bassin de l'»	60	29 778	9 400	2 764	Entretien 2006 de l'Automne et des affluents		37 600
E06/24	Ardon et Moyenne Ailette, SIC des Vallées de l'»	02	6 936	4 335	2 601	Entretien de l'Ailette tranche 7		17 340
E06/25	SD des Marais de la Basse Ailette	02	5 304	3 315	1 989	Entretien des affluents et sous affluents tranche 4		13 260
E06/26	Oise Aval, SIAG de l'» et de ses affluents	02	21 372	13 358	8 015	Entretien de l'Oise et de ses affluents tranche 8		53 430
*	Crise, SIAE de la « et de ses affluents	02	2 400	1 500	900	Entretien tranche 6 (3/4) bis		6 000
*	Thérain, SI de la Vallée du «	60	28 021	17 513	0	Entretien programme 2006		70 052
*	Aisne supérieure, SMA de la Vallée de l'»	51	25 920	16 200	0	Entretien régulier des cours d'eau programme 2007		64 800
*	Ardre, SIA de l'»	51	9 200	5 750	0	Entretien programme 2007		23 000
*	Crise, SIAE de la « et de ses affluents	02	27 150	16 969	10 181	Entretien de la Crise et de ses affluents tranche 6 (1/4) et 7 programme 2007		67 876
*	Deux vallées, SIC des «	02	6 986	4 366	2 620	Entretien des rus de Vendresse et du Grand Marais tranche 9		17 465
*	SIAE de la Divette	02	18 514	11 571	0	Entretien tranche 3		46 285
*	SI du bassin versant de la Nonette	60	18 352	11 470	0	Entretien programme 2007		45 880
*	Oise Moyenne, SIA de l'»	02	39 277	24 548	14 729	Entretien tranche 5		98 193
*	SIAG de la Serre aval et des affluents	02	39 868	24 918	6 519	Entretien de la Serre, la Souche, le Vilpion et affluents tranche 9		99 670
*	Reims, CA de «	51	42 953	31 634	0	Entretien de la Vesle à Reims programme 2006		126 536
TOTAL								1 805 661€

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées (en €)			Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			AESN	Entente	CG02		
RESTAURATION, PROGRAMME 2006							
R05/20	SIAE de la Vallée du Matz	60	824	515	0	Travaux d'urgence suite à la tempête du 17 décembre 2004	2 060
R05/21	SIA du ru de Beaurepaire	02	8 744	5 776	3 466	Restauration du ru de Beaurepaire et de ses affluents tranche 6	23 104
R05/22	SIAE de la Divette	60	5 090	3 181	0	Travaux de la Divette suite à la tempête du 17 décembre 2004	12 724
R06/01	SIAG de la Serre aval et des affluents	02	39 318	24 930	14 958	Restructuration du seuil de décharge-moulin de la Plaine, Marle-restauration	99 720
R06/02	SIAG de la Serre aval et des affluents	02	91 110	85 210	0	Aménagement du Vilpion et de la Serre à Marle, tranche 4	340 840
R06/03	SIGM de l'Aisne non navigable axonaise	02	18 900	3 000	0	Etablissement du schéma directeur de gestion de l'Aisne non navigable	30 000
R06/04	SIAG du Vilpion Amont et de ses affluents	02	12 600	2 000	0	Etablissement du schéma directeur d'aménagement du Vilpion amont	20 000
R06/05	SIA de la Vallée de la Viosne	95	29 720	18 575	0	Restauration hydraulique et écologique de la rivière Viosne, Ableiges	74 300
R06/06	SD des Marais de la Basse Ailette	02	16 332	10 363	6 218	Restauration des affluents et des sous affluents tranche 6	41 450
R06/07	SI de la Py	51	11 760	7 350	0	Restauration tranche 2	29 400
R06/08	ASA de la Vallée de l'Agron	08	9 353	5 846	0	Restauration programme 2006	23 382
R06/09	ASA de la Vaux	08	15 129	6 877	0	Restauration programme 2006	27 508
R06/10	ASA de la Dyonne et du Plumion	08	14 025	6 375	0	Restauration programme 2006	25 500
R06/11	Aronde, SIAV de l'Aronde	60	1 680	1 050	0	Travaux de curage et de débroussaillage	4 200
R06/12	SIAG de la Serre aval et des affluents	02	87 392	96 947	58 168	Travaux d'aménagement hydraulique du Vilpion à Marle tranche 5	387 787
R06/13	SIGM de l'Aisne non navigable axonaise	02	23 972	14 983	8 990	Aménagement de berges à Guignicourt	59 930
R06/14	SIAG du ru du Voidon	02	5 268	3 293	1 976	Restauration du ru du Voidon tranche 6	13 170
R06/15	SMIA du Bassin de la Vesle	51	67 509	9 644	0	Etude pour la définition d'un programme pluriannuel	96 442
*	SIA du Bassin de l' Oise Amont	02	24 850	3 750	0	Etude d'aménagement et de gestion du ru des Vanois	37 500
*	SI du bassin versant de la Nonette	60	52 935	32 747	0	Réfection de l'ouvrage du «six pieds» sous la Nonette	130 987
*	SIA du Bassin de l' Oise Amont	02	5 692	3 558	2 135	Restauration des berges sur le Petit Gland- Any Martin Rieux	14 230
*	SIA du Ru de Retz	02	16 000	10 000	6 000	Restauration tranche 11	40 000
*	SIAA de la Vallée du Sausseron	95	8 000	4 000	0	Etudes piscicoles du Sausseron et affluents	40 000
*	SIAE de la Thève	60 & 95	9 466	5 917	0	Remise en état du vannage des étangs de Comelle	23 666
*	Ville en Tardennois, Commune de «	51	33 740	21 088	0	Aménagement du cours d'eau partie restauration	84 350
*	SIA de l'Oise Moyenne et de ses Affluents	02	36 010	22 803	13 682	Aménagement de l'ouvrage de Thenelles partie restauration	91 212
*	SIA de l'Oise Moyenne et de ses Affluents	02	16 030	10 019	6 011	Aménagement du déversoir latéral à Thenelles	40 075
*	SIAE de la Thève	02	4 000	2 500	0	Renforcement de berges à Coye la Forêt	10 000
*	Nonette, SI du bassin versant de la «	60	9 772	6 108	0	AMO pour l'étude diagnostic des digues de la Nonette	24 430
*	CA de Reims	51	9 310	5 872	0	Restauration de la Vesle programme 2006	23 486
*	ASA du ruisseau de Saulces	08	17 426	10 891	0	Réfection du déversoir du Panama et aménagement (travaux)	43 565
TOTAL							1 805 661€

Tableau 2 : Collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente pour les travaux de lutte contre les inondations en 2006

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées par l'Entente (en €)	Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
INONDATION, Programme 2006					
I06/01	SIAG de la Serre Aval et affluents	02	19 239	Restructuration du seuil de décharge du moulin de la Plaine à Marle partie inondation	96 195
I06/02	SIAG de l'Oise aval et des affluents	02	37 215	Protection contre les inondations des Ets Maguin à Charmes	372 148
I06/03	SIAG du Vilpion Amont et de ses affluents	02	11 631	Création de syndicat	12 923
I06/04	SIGM de l'Aisne non navigable Axonaise	02	10 237	Création de syndicat	11 734
I06/05	SIAE des rus de Berne et des Planchettes	60	18 000	Création de syndicat	20 000
I05/06	SMIA du Bassin de la Vesle	51	18 000	Création de syndicat	20 000
*	Commune de Ville en Tardennois	51	7 148	Aménagement du cours d'eau partie inondation	35 742
*	SIA de l'Oise Moyenne et de ses Affluents	02	11 525	Aménagement de l'ouvrage de Thenelles partie inondation	57 625
TOTAL					626 367

Liste des conventions passées entre l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Numéro de convention	Date	Nature du programme	Montant retenu	Montant TTC de l'aide en €
06 2003	4/4/2006	Travaux de restauration	1 625 000	650 000
06 2002	4/4/2006	Travaux d'entretien	1 125 000	450 000
06 1997	4/4/2006	Fonctionnement de l'Entente Oise-Aisne	708400	354 200
06 4836	5/12/2006	Travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'Entente Oise-Aisne	803 000	321 200

Liste des demandes de subventions présentées aux partenaires financiers de l'Entente dans le cadre de la mise en œuvre du programme interrégional de lutte contre les inondations (contrat de plan Etat-Région) en 2006

Date de demande	Intitulé du dossier
Février 2006	CPER 2006/1 : Projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Boureuilles - phase " conception et concertation"
Février 2006	CPER 2006/2 : Engagement de l'opération en rive droite du programme de réalisation d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site pilote de Longueil-Sainte-Marie (60) - phase "acquisition et travaux" , opération n° 2
Février 2006	CPER 2006/3 : Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues sur les sites de Saint-Michel et de Watigny (02) - phase "conception et concertation"
Février 2006	CPER 2006/4 : Engagement de la phase "conception et concertation" du projet d'aménagement d'une aire d'écêtement des fortes crues sur le site de Savigny-sur-Aisne

Liste des conventions et marchés contractés par l'Entente en 2006

Numéro de marché	Titulaire	Objet du marché	Montant TTC du marché en €
2006-01	CAP COMMUNICATION	Réception pour la pose de la première pierre de l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie	4 620
2006-02	DRAIN ET DERIEUX	Gestion des opérations foncières relatives au projet de Proisy	Marché à bons de commande de 3 années : Montant minimum de 119 600 euros Montant maximum de 251 160 euros
2006-03	BELLANGER-SILVERT	Levés topographiques relatifs au site de Varesnes	3 455
2006-04	COHUE PRODUCTION	Captation et montage de la cérémonie de pose de la première pierre de l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie	1 795
2006-05	SPMC JOURNAL	Etablissement des dossiers de demande d'autorisation de travaux sur le domaine non navigable de l'Oise et l'Aisne - année 2006	18 800
2006-06	HYDROGEOTECHNIQUE	Reconnaitances géotechniques sur le site de Varesnes	13 155
2006-07	SDMO QUINIOU	Fournitures de mires complémentaires pour le projet de pose de repères de crues	1 040
2006-08	STUCKY	Suite du marché de Maitrise d'œuvre du projet de Proisy	273 705
2006-09	STUCKY	Mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement des aires de ralentissement des fortes crues sur les sites de Saint-Michel et de Watigny	611 683
2006-10	SAFEGE	Mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Boureuilles	811 365
2006-13	COPITEC	Travaux de reprographie et d'impression	Marchés à bons de commande de 3 années : Montant minimum de 30 000 euros Montant maximum de 90 000 euros
2006-14	PRESENCE	Prestations audiovisuelles relatives au film de l'aménagement de Proisy	6 840
2006-15	EUROVIA	Projet de Longueil-Sainte-Marie - Réalisation des digues de protection contre les crues de l'Oise et de l'Automne	380 185
2006-16	COPITEC	Gravure du CD-rom du film relatif au risque inondation - exposition itinérante	1 720
2006-17	HYDROGEOTECHNIQUE	Travaux de remblai - Marle	22 970
2006-19	EMPREINTE	Conception graphique des panneaux de repères de crues	4 185
2006-20	BIEF	Etat des lieux des étangs de Longueil-Sainte-Marie	35 545
2006-21	DRAIN ET DERIEUX	Définition des travaux topographiques préalables aux études de conception - Projet de Saint-Michel et Watigny	34 755
2005-22	SINTEGRA	Définition des travaux topographiques préalables aux études de conception - Projet de Boureuilles	60 000
2005-24	SPMC JOURNAL	Etablissement des dossiers de demande d'autorisation de travaux sur le domaine non navigable de l'Oise et l'Aisne - année 2007	23 500

Liste des supports et outils de communication réalisés en 2006

Lettre d'information de l'Entente Oise-Aisne

N°8 - mai 2006, 1500 exemplaires

N°9 - décembre 2006, 1500 exemplaires

Proisy : aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise

Film réalisé en images de synthèse, 10 minutes,
300 exemplaires

La rivière et ses débordements, apprendre à vivre avec le risque inondation

CD multimédia, interactif, 60 minutes, 1000 exemplaires

Des rivières... et des hommes, apprendre à vivre avec les inondations

Exposition itinérante composée de 18 panneaux informatifs, une carte en relief, 3 films vidéos d'une durée de 5 minutes et de deux bornes informatiques interactives d'une dizaine de minutes.

L'Entente toutes crues

Feuillelet d'information périodique interne des services de l'Entente, 250 exemplaires

N°3 - janvier/mars 2006

N°4 - avril/juin 2006

N°5 - Juillet/septembre 2006

N°6 - octobre/décembre 2006

Rapport d'activité année 2005,

Avril 2006, 500 exemplaires, remis aux membres du conseil d'administration le 6 avril 2006

Publications diverses :

- L'Entente interdépartementale Oise-Aisne, Viarmes magazine, mai 2006.
- Un chantier d'aménagement de lutte contre les inondations en cours sur la commune, bulletin municipal de Verberie, décembre 2006
- Zone de ralentissement des crues, l'Entente interdépartementale Oise - Aisne s'engage avec la profession agricole, l'Aisne agricole, octobre 2006

Etudes produites en 2006

Ginger Environnement

Étude de protection et de gestion du patrimoine "eau" dans la vallée de l'Aisne
Janvier 2006

ISL

Étude de faisabilité d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne, à l'amont et à l'aval de Soissons
Avril 2006

SIEE, Stratégis, Calliscope

Approche économique de la réduction du risque inondation
Décembre 2006

SOGREAH

Étude de faisabilité d'aménagements de lutte contre les inondations
Secteur de Varesnes (60)
Juillet 2006

Chambre d'Agriculture de l'Oise

Aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise
Secteur de Longueil-Sainte-Marie
Étude agricole
Juin 2006

HYDRATEC

Longueil-Sainte-Marie
Analyse des crues peu débordantes
Cartographie des zones inondables sur le site du projet d'aménagement pilote de Longueil-Sainte-Marie
Juillet 2006

Hydrogéotechnique

Département de l'Aisne
Réemploi de matériaux en corps de digue
Marle (02)
Rapport d'étude géotechnique
Septembre 2006



**Entente interdépartementale pour
la protection contre les inondations
de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire
et de leurs affluents**

(Conseils généraux des départements de l'Aisne,
des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise)

8 bis, Place Saint Jacques - 60 200 Compiègne
Téléphone : 03 44 38 83 83
Télécopie : 03 44 38 83 80
E-mail : entente-oise-aisne@wanadoo.fr
www.entente-oise-aisne.fr

Directeur de la publication :
Jean-Michel CORNET
Responsable de la communication :
Laurence NAVEZ, directrice adjointe

Mars 2007
Réalisation : MD Conseil
Photos : Entente Oise-Aisne - SNS Compiègne - ©Christian SCHRYVE - ©SPMC Benoist Journal